

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

DECEMBRE 1731.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres des Pais étrangers. Le même debite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, Littéraires, & entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 15. vol. : Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 7. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 5. Tomes, 10. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît aussi-bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET
 D E S
 PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Recueil Historique & Politique
 sur les Matieres du tems.

Decembre 1731.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **S**ETHOS, *Histoire ou Vie tirée des Monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un manuscrit Grec*, est un excellent ouvrage divisé en dix Livres, des mieux écrits dans le goût de *Telemaque* & des *Voyages de Cyrus* : Il paroît depuis peu imprimé chez Hippolyte-Louis Guerin, Libraire à Paris, en trois vol. grand in 12. avec deux Cartes des Voyages de *Sethos*. L'Auteur, Mr. de *** dans tout le contenu de ce Livre fraye un chemin aisé aux vertus les plus sublimes, & à l'acquisition des talens nécessaires aux hommes que la Providence a destinés pour regner sur les autres. La plus juste idée que l'on en puisse donner, est de faire usage de la Préface même de Mr. de *** Quoique longue elle ne renferme rien que ce Sçavant ne traite dans la suite avec beaucoup d'ordre.

& avec un stile pur , noble & dégagée. Voici par où il a commencé :

„ Je presente au public la Traduction d'un Manuscrit Grec , qui s'est trouvé dans la Bibliothèque d'une Nation étrangere , extrêmement jalouse de cette espece de trésor. Ceux qui m'ont procuré la lecture de ce Manuscrit , ne m'ont permis de le publier qu'en le traduisant , sans indiquer la Bibliothèque à laquelle appartient l'original. L'Auteur ne s'est nommé nulle part ; mais quelques endroits du Livre même font connoître que c'étoit un Grec d'origine , vivant à Alexandrie sous l'Empire de Marc-Aurele.

Mr. de*** certifie ensuite que le Manuscrit dont il parle est un ouvrage de fiction : il avance , & après avoir justifié en quatre pages que l'utilité de ce genre d'écrire pour former les mœurs , est préférable à l'Histoire des faits réels , où les circonstances ordinaires jettent plus de dérangement :

„ On réuniroit , poursuit-il , & l'on fondroit ensemble plusieurs grands hommes de l'Histoire , & l'on rassembleroit les événemens de bien des siècles , avant que d'y rencontrer les sujets d'admiration & d'imitation qu'un bon Auteur de fiction fait trouver dans une partie souvent assez petite de la vie d'un seul Heros.

„ Les deux ouvrages qui ont paru jusqu'ici parmi nous , *Telemaque* & les *Voyages de Cyrus* ont parfaitement rempli cette idée. Ce n'est pas la comparaison de l'Histoire qui est d'un ordre tout différent , c'est la comparaison des bons ouvrages de fiction qui contribuera de plus en plus à faire sentir la futilité pernicieuse des Romans ; lorsqu'on entend par ce terme une peinture avantageuse ou seulement favorable des foiblesses ou des desordres de l'amour. Mais un fruit plus

„ important

» important encore des bons ouvrages de fiction ,
» sera de défabufer les hommes du faux Héroïsme.
» L'ambition fanguinaire ou la vengeance impla-
» cable célébrées par tant d'Orateurs & par tant de
» Poètes sous le nom de valeur , seront dépoüillées
» de l'éclat dont on a voulu les revêtir ; & l'on re-
» gardera bientôt comme de fausses beautés d'élo-
» quence ou de poésie , tout ce qui aura servi à
» relever de fausses vertus.

» Cet heureux effet semble d'ja s'être répandu
» dans tous les esprits. La désolation des peuples
» ne paroît plus être , du moins chez les Nations
» policées , un objet d'émulation. Les éloges des
» conquêtes & des ravages n'entrent plus dans l'édu-
» cation des Princes enfans ; & les bons Poètes ne
» les vantent plus de ne joüir qu'avec des armes.

Il fait ici l'éloge du *Telemaque* & des *Voyages de Cyrus* ; il en décrit les propriétés ; mais au lieu que l'un & l'autre de ces ouvrages ne sont proprement qu'une éducation , le sien qui est de même genre par rapport au dessein moral , propose de plus une vie complete , ou l'application actuelle des principes & des sentimens que son Heros a puisés dans une éducation très-singuliere. Ainsi dans une Histoire distribuée en dix Livres , le Héros dès le quatrième est en état d'instruire les autres ; & dans toute la suite il n'agit plus que par lui-même.

» Animé , dit Mr. de *** du véritable Héroïsme
» il employe le tems d'un long exil à chercher des
» peuples inconnus qu'il délivre des superstitions
» les plus cruelles , & dont il devient le Législa-
» teur. Dans son retour il sauve par son courage
» une puissante Republique d'un ennemi qui étoit
» à ses portes ; & il n'exige d'elle pour sa récom-
» pense que le salut du peuple vaincu , dont le Roi
» ou le Tyran l'avoit attaquée. Rentré enfin dans

„ sa Patrie , il se rend le Bienfaiteur de ceux qu'il
 „ avoit sujet de regarder comme ses ennemis &
 „ ses rivaux ; & il se réjouit des conjonctures qui
 „ engagent son honneur à leur sacrifier les intérêts,
 „ & qui lui font un devoir de la félicité qu'il leur
 „ procure.

„ Ce n'est pas seulement par disposition naturelle
 „ ou par habitude que *Sethos* est vertueux. Les mo-
 „ tifs de sa conduite sont tirés des principes con-
 „ stans & éclairés qu'il expose en diverses rencon-
 „ tres ; & il se fait à lui-même des décisions, qui
 „ allans toujours au plus parfait & même à l'hé-
 „ roïque , sont néanmoins plus recommandables
 „ par la justesse que par la severité. Là-dessus ,
 „ continuë Mr. *** , on doit juger que l'Auteur qui
 „ a vécu dans le second siècle , a eu quelque con-
 „ noissance d'une morale très-supérieure à celle du
 „ Paganisme. Il est aisé de s'appercevoir que c'est
 „ de-là qu'il a emprunté ces définitions exactes des
 „ vertus & des vices , qu'il met quelquefois dans
 „ la bouche de son Héros & de quelques autres de
 „ ses personnages. C'est aussi ce qui me donne la
 „ confiance d'avancer que cet ouvrage contient une
 „ morale plus recherchée & plus approfondie qu'on
 „ ne l'a vûë encore en aucun Livre de pures belles
 „ Lettres , ou du nombre de ceux qu'on peut ap-
 „ peller prophanes.

„ Cependant comme l'Auteur laisse son Héros
 „ Payen ; il ne s'agit absolument dans cette Hi-
 „ stoire ou dans cette vie que des vertus morales.

„ Il n'est point inutile de les recommander aux
 „ hommes. C'est par-là que l'on peut avoir , si
 „ je l'ose dire , un commerce de mœurs avec les
 „ peuples les plus différens de Religion. C'est par-
 „ là que dans la Religion même on peut entretenir
 „ l'humanité & la probité , si nécessaires au bien
 „ public ,

„ public, dans ceux qui ont le malheur de n'être
„ pas assez sensibles à des motifs d'un autre ordre,
„ & plus importants pour eux. C'est par-là enfin
„ que l'on peut faire remarquer à des personnes trop
„ zelées, qui paroissent mépriser les vertus sim-
„ plement morales, que les vertus Chrétiennes sont
„ à leur égard ce que la foi est à l'égard de la
„ raison ; c'est-à-dire, qu'elles leur sont superieu-
„ res, sans leur être jamais contraires.

„ Une seconde vûë de mon Auteur, dit
„ Mr. de *** avoit été de jeter dans son ouvra-
„ ge à l'occasion d'un Héros Egyptien, un grand
„ nombre de curiosités littéraires concernant cette
„ fameuse Nation. Mais de plus comme il fait
„ parcourir à son Héros une grande partie de la
„ terre, il avoit recuëilli avec soin les premieres
„ notions de l'ancienne Geographie. C'est une
„ des raisons, sans doute, qui lui avoient fait
„ prendre le tour d'une Histoire ou d'une Vie,
„ plutôt que celui d'un Poëme ou d'un Roman. En
„ effet l'exemple d'Herodote, de Polybe, de Dio-
„ dore, & sur-tout de Plutarque, l'autorisoient à
„ inserer dans sa narration, non seulement des an-
„ tiquités politiques ou militaires ; mais encore
„ des traits historiques sur l'origine & sur le progrès
„ des connoissances humaines. Ces grands Ecri-
„ vains regardoient ces digressions comme très-cu-
„ rieuses pour le commun des Lecteurs, qui n'ont
„ pas le tems ou la patience de recourir à d'autres
„ sources.

„ J'avoüerai pourtant que l'aspect de tout mon
„ texte traduit m'a fait craindre l'inconvenient des
„ interruptions ou trop longues ou trop fréquentes,
„ dans une vie feinte que sa contexture doit rendre
„ plus interessante que les vies ordinaires. Je n'ai
„ donc conservé de tout le détail de l'original en

„ cette

„ cette partie , que ce qui étoit nécessaire pour
 „ donner une idée suffisante de l'éducation d'un
 „ Héros qui a besoin de beaucoup de connoissances
 „ pour entreprendre le premier une très-longue
 „ Navigation , & pour laisser des loix convenables
 „ aux differens peuples qu'il a policés. Les Aca-
 „ démies de Memphis qu'il fréquente dans sa pre-
 „ miere jeunesse , & l'Observatoire de Thebes qu'il
 „ visite avant son embarquement , étoient des pré-
 „ parations essentielles à ce dessein. Ainsi on trou-
 „ vera encore le plan des premieres dans le second
 „ Livre , & une legere description de l'autre dans
 „ le cinquième. Mais dans ces endroits mêmes épar-
 „ gnés , j'ai extrêmement abrégé la comparaison
 „ historique que l'Auteur faisoit des Sciences des
 „ Egyptiens avec celles des Grecs.

„ Cependant l'impression generale qui résultera
 „ du Corps de l'ouvrage , est capable encore de
 „ donner une idée assez étendue des Egyptiens ,
 „ des Phœniciens , & de quelques autres peuples ;
 „ & la fiction même n'empêchera point qu'on ne
 „ reconnoisse le fond de leur esprit & de leurs
 „ mœurs. Il y a bien des gens qui n'ont point d'au-
 „ tre notion des Grecs & des Romains que celle
 „ qu'ils en ont prise dans les Tragédies : & un cer-
 „ tain sentiment qu'on auroit peine à définir, leur
 „ fait très-bien démêler ce qui doit être vrai de ce
 „ qui peut n'être qu'inventé. On a ménagé cet
 „ avantage aux Romains mêmes ; & le neuvième
 „ Tome de la Cléopatre presente un tableau aussi
 „ fidele de la Cour d'Auguste , qu'on auroit pû le
 „ demander à l'Abbé de St. Real. Mais on rouvera
 „ ici des indications plus sensibles que ne les don-
 „ nent ni les Tragédies ni les Romains.

„ On peut d'abord assurer des circonstances par-
 „ ticulieres tant de l'Egypte que des autres Nations,
 que

que l'Auteur appuye du nom de quelques Ecrivains connus. Il semble avoir fait lui-même la separation du réel & du supposé, en alléguant ses Auteurs Anecdotes pour les faits qu'il invente dans leur entier, ou pour des courumes qui ayant leur fondement dans le vrai, sont rectifiées ou amplifiées dans le détail. Le privilege de la fiction est de sacrifier l'exactitude des faits, non seulement aux verités morales, mais encore à l'embellissement du discours; en supposant de plus, que cet embellissement a pour but de faire mieux recevoir l'instruction. Un exemple de cette conduite de mon Auteur, est l'important Article de l'initiation qui remplit seul deux Livres entiers. Mais cet Article même est très conforme à l'essentiel de cette institution celebre; autant qu'elle a pû transpirer, malgré le silence rigide qui la couvroit, & telle qu'on en voit des traces dans les Auteurs ou Payens ou Chrétiens qui en ont parlé. Tout l'ouvrage est plein de pratiques ou d'usages dont j'ai soutenu moi-même une partie par des remarques jointes au texte. Et à l'égard de plusieurs autres traits moins considerables, & pour lesquels j'ai évité de charger de citations un Livre tel que celui-ci, je ne crains pas de dire que plus on aura de lecture, plus on trouvera mon Auteur d'accord avec les témoignages ou rassemblés ou dispersés dans les differens Auteurs qui nous restent de l'antiquité. Car quoique j'aye voulu débarasser cet ouvrage de toute érudition importune, je n'ai pas prétendu lui ôter l'avantage & le soutien des recherches curieuses, & j'ai eu dessein de conserver l'esprit de mon Auteur, qui joignant l'amour des Lettres à l'amour de la vertu, regarde même les Lettres, dans une Na-
tion

„ tion prise en general , comme la source & l'apui
 „ des vertus humaines & civiles.

„ Il semble au reste que cet Auteur tire du lieu
 „ où il a vécu la vraisemblance qu'on peut exiger
 „ d'un Auteur de fiction , par rapport aux connoi-
 „ sances qu'il peut avoir des actions & des senti-
 „ mens de son Héros. Il s'agit d'un Prince Egyptien
 „ né dans le siècle qui a précédé la guerre de
 „ Troie ; tems auquel l'ancienne Egypte se trouvoit
 „ dans sa plus grande splendeur. Or ce tems est
 „ trop reculé pour avoir fourni des Mémoires pu-
 „ bliés à quelque autre Ecrivain d'Italie ou de la
 „ Grece. Mais il est très-naturel qu'un Citoyen
 „ d'Alexandrie ait eu en sa disposition des Mémoi-
 „ res tirés par le desordre des Guerres, des Archi-
 „ ves sacrées de l'Égypte , & inconnus même aux
 „ Prêtres Egyptiens de son tems : & de plus les
 „ Auteurs de ces Mémoires peuvent avoir été les
 „ Prêtres mêmes qui ont accompagné *SETHOS*
 „ dans ses voyages. C'est pour donner une autorité
 „ semblable à son recit , que *Mad. de Scudery*
 „ dans la Préface de son *Cyrus* , Héros postérieur
 „ à celui-ci de sept ou huit cens ans , souhaite
 „ pourtant qu'on se représente son ouvrage comme
 „ la traduction d'un ancien Manuscrit trouvé dans
 „ la Bibliothèque du Vatican.

„ En second lieu , comme mon Auteur ne parle
 „ des Sciences des Egyptiens qu'en les comparant
 „ à celles des Grecs, par lesquels seuls les Romains
 „ connoissoient l'ancienne Egypte ; le second siècle,
 „ ou le passage du premier au second, où cet Au-
 „ teur a vécu , étoit le tems le plus favorable pour
 „ cette comparaison. En effet ce passage a formé
 „ le plus beau siècle des Sciences pour les Romains
 „ & pour les Grecs , confondus alors sous le même
 „ Empire. *Mr. de St. Evremont* a déjà remarqué
 „ que

que celui d'Auguste n'a brillé que par la Poësie ;
& qu'il faut chercher un peu auparavant le beau
tems de l'éloquence. D'un autre côté nos meil-
leurs Ecrivains en matiere de peinture & de Scul-
pture, M. Felibien & M. de Piles paroissent avoir
renvoyé le siècle des beaux Arts chez les Ro-
mains , à l'intervalle déterminé par les Regnes de
Vespasien & des Antonins. Les seuls noms de
Pline , de Ptolemée , & de Galien donnent lieu
de placer vers le même tems le plus haut point
des Sciences ; & l'on trouvera dans cette Histoire
quelques indices qu'Alexandrie en étoient alors le
vrai séjour pour les Romains mêmes. Ces con-
siderations justifioient mon Auteur sur ce que j'ai
crû devoir retrancher en cette matiere , & lui
donneront peut être plus de crédit à l'égard du peu
que j'ai conservé.

Tout ce qui est avancé ici est fort bien décrit
par Mr. de *** , & l'on peut dire à sa louange qu'il
ne laisse rien desirer dans tout le cours de son ou-
vrage. Une seule remarque que l'on y a faite , est
qu'à l'entrée du second Livre il est dit que *le Pa-
lais du Roi étoit à Memphis le Theatre de toutes les
Sciences &c de tous les beaux Arts* ; & qu'il n'est fait
aucune mention de ces derniers dans l'abregé auquel
on a réduit le texte ; mais pour satisfaire à cette
espece d'engagement , Mr. de *** rapporte en ad-
dition à la fin du premier volume , trois beaux ar-
ticles concernant la Sculpture , la Peinture & la Mu-
sique , dont le vrai lieu doit être au second Livre
& à la page 135.

II. *Le Nouveau Voyage au tour du monde* par Mr.
le Gentil , vient de paroître en 3. vol. 8° avec une
Description de l'Empire de la Chine , beaucoup
plus ample & plus circonstanciée que celles qu'on
a vû jusqu'à present : il y est traité des mœurs ,
Religion ,

Religion , Politique , éducation & Commerce des peuples de cet Empire. L'Auteur qui ne s'est pas attaché à de longs détails , ni au soin d'enrichir son ouvrage de Cartes & de figures , comme la plupart des autres Voyageurs , nous donne le sien par Lettres , & par conséquent d'un stile insinuant & fort clair : il ne l'embellit pas non plus de récits pompeux ni de descriptions fleuries : On y trouve les choses qu'il a remarquées dans les différens lieux de l'une & de l'autre Hémisphère qu'il a parcourü , rapportées le plus simplement & avec le plus de sincérité qu'il lui a été possible : ce qui procurera , sans doute , un bon débit à ce Livre , qui se vend à Luxembourg chez le Sieur Chevalier Imprimeur de ce Journal.

Le même a imprimé & debite aussi actuellement les deux Traités de la composition de feu Mr. Nicole , indiqués au mois d'Octobre de la presente année : l'un intitulé , *Traité de la Priere* ; & l'autre , *Les Prétendus Reformez convaincus de Schisme* , en 2. vol. in 12. chacun , pour servir de suite aux 20. vol. des œuvres Theologiques & Morales de cet Auteur , imprimés chez ledit Sieur Chevalier. Je ne dirai rien de ces Traités , qui ont déjà paru ; le nom seul de *Nicole* suffit pour en faire connoître l'excellence & tout le merite.

III. On trouve encore chez le même l'*Introduction generale à l'étude des Sciences & des belles Lettres en faveur des personnes qui ne savent que le François* ; c'est un ouvrage nouveau fort utile & fort recherché , d'environ 300. pages in 8^o sans compter l'Épître Dédicatoire , la Préface & la Table. Il est divisé en deux Parties , où il est traité des Sciences & des Belles Lettres : L'Auteur nous en promet deux autres qui regarderont l'Histoire & la Religion. On ne doute pas que ce nouveau Volume ,
à

à l'exemple de celui dont il est ici question, ne soit parfaitement bien reçu du public.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la *Poire de Bon Chrétien.*

E N I G M E.

JE ne vois jamais rien, cependant jour & nuit
Je suis au guet sans craindre vent ni pluye ;
Quoi qu'on dise de moi, fort peu je m'en soucie,
Car je suis au-dessus du bruit.

Si le ^orang que je tiens peut donner de l'envie.
Du moins j'ose bien me vanter
Que l'homme le plus fier jamais par jalousie
N'entreprendra de me le contester.

Je suis toujours si bien en garde,
Que ce n'est qu'en tremblant qu'on ose m'approcher,
Et le plus résolu, sans vouloir me toucher,
Seulement de loin me regarde.

Mon corps quoique fort gros se remuë aisément ;
Toujours sobre, jamais je ne fais de débauche ;
Aussi je fais alaiement
Le demi tour à droit, le demi tour à gauche.

Aux quartiers les plus fréquentés
On me voit à Paris tourner de tous côtés,
Sans craindre, comme font les coquets, les coquettes,
Ni les crottes, ni les charrettes.

De mon poste jamais je ne suis ennuyé :
C'est pourquoi quelque tems qu'il fasse,
Je conserve toujours ma place,
Et reste sur un même pié,

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en BARBARIE depuis le mois dernier.

I. **S**eville. Le 20. Septembre la Cour reçut un Exprés dépêché de *Florence* avec la Ratification échangée de la dernière Convention conclüe entre le Roi & le Grand Duc de *Toscane*, par rapport à l'introduction dans les Etats de S. A. R. des 6000. hommes de Troupes Espagnoles. Cette Convention qui est pour le moins aussi intéressante que tout ce que l'on a encore inseré dans ces Mémoires sur l'affaire importante de l'expédition d'*Italie*, est rapportée tout au long au Paragraphe de *Florence* du présent Journal. On reçut aussi ce jour-là la confirmation que l'Amiral *Wager* étoit arrivé à *Barcelonne* avec l'Escadre de Vaisseaux de guerre Anglois qu'il commande ; que le Comte *Clavijo* y étoit pareillement arrivé avec cinq Vaisseaux de guerre Espagnols ; qu'ayant touché à *Alicante*, il avoit reçu à bord un Regiment d'Infanterie, & qu'il devoit prendre deux autres Regimens à *Barcelonne* pour échanger la Garnison de *Porto Longone*.

II. On ne sçauroit exprimer la joye qu'on a conçüe ici de l'agréable nouvelle de la non-existence de la grossesse de la Duchesse seconde Douairiere de *Parme* que l'on a reçu par divers Couriers, & de la prise de possession des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* par le General *Stampa* pour l'Infant *Don Carlos*, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Empereur. Tout est en mouvement en cette Ville pour
le

le départ de ce Prince ; & l'on continuë de travailler sans rélâche à ses équipages , & à tout ce qui est nécessaire pour ce voyage , qui a été enfin réfolu & même déclaré , après divers Confeils de Cabinet tenus à la Cour fur ce fujet. On eft auffi occupé actuellement à de grands préparatifs , pour des réjouiffances extraordinaires qui doivent fe faire ici avant le départ de S. A. R.

III. La Maifon de ce Prince , qui eft à prefent nommé l'*Infant Duc de Parme* , eft déjà formée : On voit ici une lifte des principaux Officiers qui la compofent , & en attendant qu'on faffe une feconde nomination d'Officiers pour augmenter cette Maifon , lorsque S. A. R. fera arrivée en *Italie* , comme la réfolution en a été prife , voici celle qui paroît.

Le Comte de St. Eltevan , Chevalier de l'Ordre du St. Efprit , Grand d'Espagne de la premiere Claffe , Gentilhomme de la Chambre du Roi , Préfident du Confeil de fes Ordres , & Grand Ecuyer du Prince des Afturies , a été fait Gouverneur de l'Infant-Duc , Grand Maître de la Maifon , Capitaine General des Armées d'Espagne & Plénipotentiaire de S. M. en *Italie*.

Le Duc de Turfis Dotia , Chevalier de la Toifon d'or , Grand Chambellan de S. A. R. & fon Grand Echanfon.

Le Prince Corfini , fon Grand Ecuyer.

Le Comte de Vigolini , fon fecond Ecuyer.

Le Marquis de Soler , & le Duc Darion , Gentilshommes de la Chambre du Roi , ferviront auffi l'Infant-Duc jufqu'à nouvel ordre en la même qualité.

Le Marquis de Villafuerte Grand d'Espagne , le Marquis Juftiniani , & Dom Joſeph Caſtellar Grand d'Espagne , feront tous trois Majordômes de ſemaine de S. A. R.

Dom Joseph de Miranda & Dom Petro Galca, Grands d'Espagne, sont aussi Gentilshommes de la Chambre.

L'Abbé Boeza, son Sommelier de *Cortine*, ou son Chambellan.

Dom Joseph-Joachim de Montelegre, son Secrétaire d'Etat, au lieu qu'il a été jusqu'à présent Secrétaire du Roi dans la Secrétaire du Marquis de la Paz.

Dom Lilio Caraffa, Lieutenant-General des Armées du Roi, a été fait Capitaine d'une Compagnie des Gardes du Corps, qui sera formée à *Parme* pour l'Infant Duc.

IV. Ce Prince, dont le départ a été fixé au 25. Octobre, doit se rendre par terre jusques à *Antibes* en *Provence*, où il s'embarquera pour *Livorne*, à bord des Galeres d'Espagne qui doivent y aller l'attendre : On assure toujours qu'il sera accompagné par L. M. jusqu'à un certain endroit qui n'est pas encore déclaré; & que 60. Gardes du Corps lui serviront d'escorte jusques sur la frontiere de *France*, & 30. des mêmes Gardes jusqu'à *Antibes*. La Cour a cependant donné avis au Comte de Rothembourg, Ambassadeur de France, du prochain départ de S. A. R. pour se rendre en *Italie* par le *Roussillon*, le *Bas Languedoc* & la *Provence*; & l'on a aussi dépêché un Exprés au Marquis de Castelar, Ambassadeur du Roi auprès de S. M. Très-Chrétienne, pour en informer pareillement ce Monarque, & lui demander en même-tems le passage par ses États pour l'Infant-Duc.

IV. Le Roi a enfin signé & même envoyé à *Cadix* un ordre pour distribuer aux Propriétaires l'argent qui a été à bord de la dernière Flotille revenue de *Vera-Cruz*, de même que celui des Vaisseaux d'*Asogues* & de *Buenos-Ayres*, moyennant qu'ils payent l'Indulé

l'Indult ordinaire de cinq pour cent ; un extraordinaire de 7. pour 100. par maniere de Don gratuit au Roi , deux pour cent pour le Consulat , & un & demi pour cent pour les frais du transport , &c. Les Intereffés frustrés depuis si long-tems du fruit de leur Commerce & de leurs peines , qui étoit en dépôt dans les Magazins de S. M. , n'ont pas laissé de témoigner beaucoup de joye à la reception de cette nouvelle , quoique les impositions , comme on le voit , passent de deux tiers ce que l'on a accoutumé de payer sur ces sortes d'effets.

V. L'Ambassadeur de Malthe ayant terminé ses négociations , a eu son Audience de congé de L. Maj ; il est même déjà parti pour retourner dans sa Patrie : On ne dit pas que le Comte de Rothenbourg , Ministre de France , ait encore demandé son rapel , quoique l'air de ce Pays ne lui soit pas des plus favorable : Son Exc. , qui a été dangereusement malade , comme nous le dîmes le mois dernier , est entierement rétablie : Elle a même commencé à paroître en public , & continué ses conférences avec Mr. Patinho. La Cour reçut avis le 5. Octobre qu'un des Gallions qu'on attendoit de l'*Amerique* , étoit malheureusement péri par une violente tempête ; mais que tout l'équipage avoit eu néanmoins le bonheur de se sauver , & qu'on avoit aussi sauvé tout l'argent qui étoit à bord de ce Bâtiment.

VI. *Cadix*. On fait ici aux Propriétaires la répartition de l'argent qui a été à bord de la Flotille & des Vaisseaux dont nous avons déjà parlé ; le 6. Octobre on avoit déjà distribué celui de l'*Amirante* & de la *Capitane* ; mais on comptoit alors que la distribution de l'argent des autres Vaisseaux de la Flotille , de ceux d'*Assogues* & de *Buenos-Ayres* , pourroit encore traîner quelques semaines.

La *Ste. Rose* est revenu des *Carraques* dans ce Port ; sa Cargaïson consiste en 3529. Fanegas de Cacao pour le compte de la Compagnie ; 700. mêmes Fanegas pour celui des particuliers & pour les frais du transport ; 895. arobes de tabac , & 15000. pieces de huit pour le compte des particuliers ; & ce Bâtiment doit aller incessamment à *St. Sebastien* avec le tiers de cette Cargaïson.

VII. *Barcelonne*. L'Amiral *Wager* n'eût pas plutôt jetté l'ancre à la Rade de cette Ville , que le Marquis de *Risbourg* , Gouverneur de la *Catalogne* , l'envoya complimenter , & lui offrir tous les rafraîchissemens dont il pourroit avoir besoin ; il fit même porter le soir à bord de chaque Vaisseau de l'Escadre de cet Amiral, quantité de vin & de moutons , & le jour suivant l'Amiral alla rendre visite au Marquis de *Risbourg* , qui le retint à dîner avec plusieurs Officiers de son Escadre. Ces deux Seigneurs continuent depuis à se traiter l'un l'autre avec beaucoup de civilité , & il regne une harmonie si parfaite entre les Espagnols & les Anglois , qu'on diroit qu'ils sont tous Sujets d'un même Maître.

Ce ne fut que le 13. Octobre que l'Escadre du Roi commandée par l'Amiral *Mari* , arriva dans ce Port : ce retardement a été causé par une tempête violente , dont cette Flotte a été dispersée , & par un grand calme de dix-neuf jours qu'elle a ensuite efluyé.

On continuë ici l'embarquement de tout ce qui est nécessaire pour l'expédition ; on a jetté sur la mer un pont de Bateaux pour embarquer l'artillerie avec plus de commodité : On a dû aussi commencer le 14. l'embarquement des Troupes ; & d'abord qu'il sera achevé , la Flotte combinée d'Espagne & de

des Princes &c. Decemb. 1731. 399
de la Grande-Bretagne se mettra en mer, en cas que le vent ne lui soit pas contraire.

VIII. *Gibraltar.* Quoique les Espagnols continuent leurs travaux devant cette Place, on ne laisse pas d'y jouir d'une profonde tranquillité; le sujet de l'érection des deux nouveaux Forts qu'ils construisent est, dit-on, pour empêcher toute communication entre *Gibraltar* & l'*Andalousie*: D'ailleurs ce que nous en aprenons est la nouvelle qu'on y a reçue „ que les troubles regnoient toujours dans „ les Etats du Roi de Maroc, en sorte que les chemins y étoient presque impraticables à cause des „ Partis qui les infestoient; que le Gouverneur de „ *Tetuan* avoit été démis de cet Emploi, & condamné à une amende de 20000. ducats; que le „ Bacha Hamet son Prédecesseur avoit été rétabli „ dans ce Gouvernement, & que cela avoit allarmé „ les Habitans de cette Ville, & particulièrement „ les Marchands, d'autant plus qu'ils avoient été „ auparavant fort opprimés par ce Bacha.

IX. *Portugal. Lisbonne.* Ce Royaume peu sujet aux vicissitudes, continué d'être l'un des plus florissans de l'Europe, par le Commerce de ses Habitans, & les beaux arts qu'on y cultive sous les soins du Prince, qui donne une partie de son attention de ce côté-là, & qui n'oublie rien d'ailleurs pour en éloigner ce qui pourroit y exciter quelque trouble. La Cour a quitté le deuil qu'elle portoit pour la mort de la Grande Princesse Douairiere de Toscane. Le 4. Septembre L. M. & L. A. R. reçurent à leur Audience Mr. Sofronio Grassi, Evêque de *Coron en Morée*, qui a été delogé de son Diocèse par les Grecs, avec confiscation de tous ses effets. Le 7. Elles reçurent les complimens de la Noblesse & d'un grand nombre d'autres personnes de distinction sur l'anniversaire de la naissance de la Reine, qui entra

ce jour-là dans la quarante-neuvième année de son âge : Le Marquis de Capicelatro , Ambassadeur d'Espagne , eut aussi à cette occasion une Audience particulière du Roi & de la Reine ; & l'Académie Royale de l'Histoire s'étant assemblée le même jour, le Pere Emanuel Gaëtan de Souza fit là-dessus , en qualité de Directeur de cette Académie , un très-beau compliment à la Reine de la part de tous les Académiciens.

Au commencement de ce mois , il s'est fait aux environs de *Chaves* , Ville située dans la Province de *Tra-los-Montes* , un orage si violent , que la Riviere d'*Avelans* s'étant enflée extraordinairement par les torrens qui descendoient d'une montagne voisine , toutes les Maisons , les Moulins , les Bestiaux & les arbres furent emportés le long de cette Riviere , l'espace d'environ 3. lieues ; & beaucoup d'Habitans furent aussi malheureusement noyés.

A R T I C L E I I I .

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE , & en SUISSE depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le Cardinal Bentivoglio , Ministre d'Espagne , commença le 22. Septembre à prendre possession , avec les formalités accoutumées , de tous les Biens Allodiaux de la Maison de Farnese en cette Ville , de la part de l'Infant d'Espagne Dom Carlos. Le lendemain deux Congrégations tenues au *Quirinal* roulerent , la première sur le ceremonial qu'on doit observer envers ce Prince , lorsqu'il ira prendre possession des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* , & la seconde sur diverses affaires par-

tieu-

ticulieres ; mais on n'a pû encore penetrer la résolution qui fut prise sur l'affaire de ces Duchés dans le Consistoire secret du 24. & que le Pape mit d'abord sur le tapis pour être agitée : Sa Sainteté communiqua ensuite au Sacré College qu'Elle avoit accordé au Roi de Portugal la liberté de nommer au Cardinalat avec tout ce qui concerne la promotion des Nonces , après quoi Elle fit la cérémonie de créer cinq nouveaux Cardinaux , sçavoit , Mr. Guadagni son neveu , Evêque d'*Arezzo* ; Mr. Bichi *Siennois* , ci devant Nonce à *Lisbonne* , & en faveur duquel le Chapeau a tant de fois été sollicité ; Mr. Doria , *Genois* , Archevêque de *Benevento* ; Mr. Firrau *Napolitain* , & Mr. Gentili *Romain*. L'Abbé Sergardi fut nommé sur le champ pour porter la Barette à Mr. Bichi ; l'Abbé Pacha *Beneventin* , à Mr. Doria , & Mr. Altovitti à Mr. Guadagni ; & comme les 2. autres nouveaux Cardinaux se trouvent en cette Ville , ils reçurent eux-mêmes la Barette l'après-midi par les mains du St. Pere.

II. Ce Consistoire fini , la Secretairie d'Etat dépêcha , suivant la coutume , des Couriers aux 3. Cardinaux absens pour leur porter la nouvelle de leur promotion ; & un quatrième à la Cour de Portugal , que le Cardinal Cinfuegos fit accompagner du Sr. Caëtano Bardi , avec ordre à ces deux derniers d'aller toujours ensemble ; mais qu'après leur arrivée à *Lisbonne* , celui du Cardinal se rendroit le premier à l'Audience de S. M. Portugaise : c'est ce que l'on a cru devoir éclaircir. Les deux soirs suivans on tira , comme à l'ordinaire , le Canon du Château *St. Ange* , & l'on fit aussi des feux de joye , & de grandes illuminations par toute la Ville. Le 27. Clement XII. donna le Chapeau aux Cardinaux Firrau & Gentili , dans un Consistoire public tenu à ce sujet au *Quirinal* : il a depuis en-

voyé au dernier de quoi se faire deux habits : Les Cardinaux Corsini & Cinfuegos ont aussi envoyé à cette nouvelle Emin. , le premier une Masse de Cardinal, & l'autre un très-bel attelage de Chevaux Frisons pour son Carosse.

III. On regarde l'élevation de Mr. Bichi au Cardinalat comme le sceau de la reconciliation du St. Siege avec la Cour de Portugal : & comme une marque certaine qu'il ne reste plus aucune difficulté à lever la résolution qu'a prise Sa Sainteté d'envoyer incessamment un Sujet à *Lisbonne* , pour remplir la Nonciature vacante de ce Royaume-là. Il y a beaucoup d'apparence que les differends qui regnent depuis si long-tems avec la *Pologne* , prendront aussi fin dans peu ; le Pape & S. M. Polonoise qui s'y portent entierement , viennent également de nommer l'Abbé Quoquinizzo , Religieux Benedictin Polonois , pour les ajuster à l'amiable ; & l'habileté de cet Abbé jointe à la disposition où sont les choses , fait tout esperer pour un accommodement : Il ne restera plus au St. Pere qu'à terminer ses démêlés avec le Roi de Sardaigne , & c'est à quoi ce Pontife paroît encore d'autant plus incliné , qu'il a envoyé un nouveau projet d'accocomodement à la Cour de *Turin* , dont les conditions sont si raisonnables , qu'on se flatte qu'elles ne seront plus rejettées : Mr. Gugliemi qui n'avoit pû être admis dans les Etats de S. Maj. Sardaignoise , comme on l'a vû dans nos Journaux précédens , se prépare d'ailleurs à y retourner en qualité de Nonce de S. S. , dans l'esperance que l'entrée ne lui en sera plus défenduë , & qu'étant arrivé à *Turin* , il pourra enfin faire goûter ses propositions. Ce qui intrigue encore la Cour de *Rome* , est l'affaire des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* , que le Pape prétend être des Fiefs relevans du St. Siege ; quoique serieuse ,

on n'en parle que très-peu ; mais on tient de fréquentes Congrégations au *Quirinal* au sujet de l'Evêché vacant de la dernière de ces Villes , auquel S. S. dit avoir seule le droit de nommer ; & la Régence de *Parme* soutient au contraire , que de tout tems ses Ducs ont joiü de la prérogative de présenter trois Sujets au Pape pour en choisir un ; & que sur son refus ils pouvoient eux-mêmes l'élire.

IV. Quoiqu'il paroisse à *Naples* que tout favorise les intérêts du Cardinal Colcia , on agit toujours à *Rome* avec beaucoup de severité contre lui : Le 2. Octobre on afficha pour la seconde fois dans les lieux ordinaires de cette Capitale le Decret contre cette Eminence fugitive , par lequel elle est privée de tous ses Benefices , Privilèges , Exemptions &c. & ses Benefices déclarés vacans à la disposition du Pape : On y confirme de plus l'excommunication majeure contre tous ceux qui voudroient exiger ou même payer à ce Cardinal les revenus desdits Benefices : le tout selon le Decret qui fut affiché contre lui le 12. Août dernier. L'Evêque de *Targa* son frere est encore gardé à vûe dans le Château *Saint Ange* ; & l'on continuë toujours la recherche & l'emprisonnement d'une infinité de personnes accusées ou soupçonnées d'avoir malversé sous le Pontificat de Benoît XIII.

V. Le Canoniat de *Ste. Marie Majeure* dont le nouveau Cardinal Gentili jouïssoit avant sa promotion , a été donné à l'Abbé Rossi , & la Vice-Légation de *Bologne* à l'Abbé Simonetti Milanois : Le Pape a disposé aussi de la Charge de Votant de la Signature de grace en faveur de Mrs. Sparnochi & Lanfredini , & il a déclaré l'Abbé Barbarossa l'un de ses Prélats Domestiques. L'intention de S. S., comme Elle l'a donné à entendre , est que les nouveaux

veaux Cardinaux qui viendront deormais à Rome recevoir leurs Chapeaux, fassent chacun une Cavalcade, ainsi que cela s'est pratiqué sous les Regnes des Pontifes ses Prédecesseurs. Le Cardinal Bichi ne se dispoit pas encore vers le milieu de ce mois à se rendre en cette Ville; il attendoit pour cet effet les ordres du Pape dans le Couvent des Peres Franciscains à quatre lieuës de *Sienna*, où il se tient depuis qu'il est revenu de Portugal: D'ailleurs pour soutenir sa nouvelle Digni é, Son Emin. se flatte qu'elle sera pourvûë suffisamment par le Saint Pere avant son départ de ce lieu-là; & elle espere aussi de recevoir, à l'occasion de son élévation, des marques de la generosité du Roi de Portugal.

VI. *Florence*. On a fait ici pendant 3. soirs consecutifs de grandes illuminations & des feux de Joye au sujet de la promotion de Mr. Guadagni neveu du Pape, dont la nouvelle fut aportée le 25. Septembre au Grand Duc, par un Exprés dépêché de Rome par la Secretairie d'Etat. Le 28. il y eut au Palais Ducal une longue conference sur les dépêches que le Courier Ciatti avoit apportées de la Cour de *Vienne*. On y résolut, dit-on, de consentir à un changement que l'Empereur souhaite que l'on fasse au Traité conclu entre la Cour d'Espagne & S. A. R.: ce qu'il y a de certain est que le Pere Ascanio, Ministre du Roi Catholique, dépêcha le lendemain un Exprés à *Seville* avec cette résolution, & le changement demandé par S. M. Imp.; & qu'on a renvoyé depuis à la Cour de ce Monarque le Courier Ciatti, avec la Ratification de l'Acte d'Accession du Grand Duc au dernier Traité de *Vienne*. Voici les Articles tout au long de la Convention autentique signée en cette Ville par le Pere Ascanio, Ministre Plénipotenciaire du Roi d'Espagne, & par 3. Ministres

des Princes Ec. Decemb. 1731. 405
frères Plénipotentiaires de S. A. R. , que le Lecteur
ne fera, je pense, pas fâché de trouver ici.

A R T I C L E P R E M I E R.

Pour établir sur un pied solide & immuable une Alliance perpetuelle & une amitié sincere entre la Famille Royale d'Espagne & la Maison Ducale de Toscane, ensemble leurs Sujets & Etats; le Grand Duc & l'Electrice Douairiere Palatine sa sœur sont convenus, qu'indépendamment de tout ordre de succession établi autrefois, & au cas que S. A. R. vienne à mourir, l'Infant Dom Carlos lui succedera dans la souveraineté de tous les Etats qui composent à présent le Grand Duché de Toscane. On est de plus convenu que ce Prince venant à avoir des enfans mâles, ils lui succederont, suivant le Droit de primogeniture. A leur défaut la succession sera dévolüe de plein Droit à l'aîné des freres de l'Infant sus-nommé.

2. Le Grand Duc & l'Electrice sa sœur desirent que cet ordre de succession soit exécuté d'une maniere propre à en assurer l'effet. Ainsi ils s'engagent de communiquer cette Convention au Senat de Florence, immédiatement après l'échange des Ratifications. Ils s'obligent de plus, au cas que le Roi Catholique le demande, de faire jurer à cette Assemblée une observation inviolable & religieuse des Conditions stipulées par le present Accord.

3. Leurs Majestes Catholiques font promesse au nom de l'Infant Dom Carlos & de ses Successeurs, que les fonds & les revenus affectés à l'extinction totale des dettes publiques, seront conservés pour les mêmes usages, & qu'aussi l'Ordre Militaire de St. Etienne sera maintenu dans le même état & dans la même situation où il est presentement.

4. Elles promettent de plus que la Constitution du Gouvernement de la Toscane sera conservée dans la forme où elle est à présent , soit pour l'économie , l'appareil extérieur des Tribunaux , l'Ordre Civil & Judiciaire , ainsi que les Droits , les privilèges & les prérogatives de la Ville de Florence , qui sera le lieu principal de la résidence de l'Infant Don Carlos. Les mêmes promesses concerneront également les autres Villes & leurs Magistrats. On procurera aux Sujets du Duché tous les avantages possibles. On les confirmera dans la jouissance de leurs exemptions : Enfin , on ne confèrera qu'aux seuls naturels du Pays , les Emplois Civils & les Charges économiques , de même que les Evêchés , les Abbayes & les autres Benefices Ecclésiastiques.

5. Les Sujets de Toscane jouiront en Espagne , par rapport à leurs personnes , leurs effets , leurs Bâtimens & leur commerce , des mêmes avantages , franchises & exemptions que les Nations les plus favorisées.

6. Le Grand Duc ayant apporté toutes les facilités désirables à ce qui a été réglé pour l'ordre de la succession , on est convenu par un juste motif de considération , que S. A. R. ne rencontrera aucun obstacle dans le libre exercice de sa Souveraineté , & qu'elle continuera de gouverner ses Etats & son peuple avec la même puissance & indépendance , dont elle a été jusqu'à présent en possession. En outre le Roi Catholique , pour preuve de l'estime & de l'affection qu'il porte au Grand Duc , s'oblige de traiter , Lui , ses Successeurs , & les Ministres de S. A. R. , de la même manière & avec les mêmes titres que le Duc de Savoie , avant qu'il eut été reconnu Roi de Sardaigne.

7. Le Grand Duc & l'Electrice sa sœur promettent , que tous leurs Biens féodaux & allodiaux qui leur appartiennent , tant au dedans qu'au dehors de leurs Etats , & dont ils seront en possession à leur décès

décès , passeront à l'Infant Dom Carlos , comme Grand Duc de Toscane , & après sa mort à ses Successeurs. L. A. R. s'engage de plus de lui laisser tous les Patronats des Benefices Ecclésiastiques de leur Maison & de leur Etat.

8. Tous les meubles , sans distinction, appartenans à L. A. R. , de quelque nature , prix ou valeur que ce puisse être , & en quelque lieu que ce soit , resteront en leur pouvoir , tant pour l'usage que pour la propriété. Elles pourront en disposer librement pendant leur vie & à leur mort , ainsi que de tous les Biens & effets qu'elles possèdent hors des Etats de Toscane , nommément les revenus du Patrimoine des Grandes-Duchesses Victoire d'Urbain & Marguerite de France leurs Ayeules , ensemble les sommes dûes à L. A. R. , à la réserve néanmoins de l'Artillerie , des munitions de guerre , armes & autres choses concernant le service de la Guerre & de la Marine.

9. L'Infant Dom Carlos s'oblige , étant Grand Duc de Toscane , d'acquitter toutes les dettes que les Grands Ducs ses Prédecesseurs auront contracté avec des Puissances étrangères ; excepté avec la Couronne d'Espagne. Le Grand Duc de son côté & l'Electrice Douairiere Palatine , cedent à Son Altesse Royale le droit de renouveler & de faire valoir toutes leurs prétentions , de quelque nature qu'elles puissent être.

10. Leurs Maj. Catholiques satisfaites des conditions ci-dessus énoncées , promettent , au nom de l'Infant Dom Carlos , & de ceux qui entreront dans ses Droits , que S. A. E. Palatine , au cas qu'elle survive au Grand Duc son frere , jouira pendant sa vie du titre de Grande-Duchesse , ainsi que des honneurs & des prérogatives dont les Grandes Duchesses ont jôûi autrefois ; & la Maison de cette Princesse sera entretenüe des deniers publics.

11. Si l'Infant Dom Carlos n'est pas en Toscane à la mort du Grand Duc, & que Madame l'Electrice lui survive, elle prendra le titre de Regente, & se chargera sous celui de Tutrice, de l'Administration des affaires du Gouvernement, jusqu'à ce que ce Prince ait dix huit ans accomplis. Et au cas que l'Infant Dom Carlos sortît des Etats de Toscane pendant la vie de S. A. E. Palatine, elle aura le droit de reprendre l'administration, pour autant de tems que durera l'absence de S. A. R.

12. L'Infant Dom Carlos étant devenu Majeur & Grand Duc, admettra l'Electrice dans tous ses Conseils d'Etat & de Justice. Il disposera à sa nomination de toutes les Charges Civiles & economiques, des Benefices & des Dignités Ecclesiastiques. Il laissera aussi à S. A. E. Palatine la Surintendance des Lieux pieux & de l'Académie de Pise.

13. On invitera de la part du Roi d'Espagne & du Grand Duc, à la garantie de la presente Convention, l'Empereur, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande-Bretagne, & les Etats Generaux des Provinces Unies.

VII. Livorne. Le *Kingsale*, Vaisseau de guerre Anglois, que l'Amiral Wager avoit envoyé ici avec des Lettres pour Mr. Colman, Ministre de la Grande-Bretagne à la Cour de Toscane, & pour le Consul de la Nation Britannique résidant en cette Ville, est retourné à *Barcelonne*, avec la réponse qu'il souhaitoit, & qui porte en substance que l'Infant Dom Carlos sera admis sans difficulté à *Livorne* avec les 6000. Espagnols dont on a si souvent parlé.

Mr. le Bret arrivé ici de *Barcelonne*, en qualité de Commissaire du Roi d'Espagne pour l'expédition de l'Italie, après avoir remis au Marquis Capponi, Gouverneur de cette Place, des Lettres du Marquis
de

de la Paz & de Dom Joseph Patinho , Secretaires de S. Maj. Cath. , eut un long entretien avec Mr. Fantasia Pourvoyeur , sur la reception qui seroit faite à l'Infant-Duc. L'après-midi du 23. Septembre ils commencerent à visiter les Palais & les Hôtels, afin de choisir les plus commodes pour le logement des personnes de la suite de S. A. R. : Ils louerent en même-tems plusieurs Ecuries pour y mettre 500. Chevaux ; ils choisirent pareillement des Magazins propres à resserver des munitions de guerre & de bouche ; ils convinrent le lendemain d'un quartier où l'on dresseroit des Cazernes pour y loger les 6000. Espagnols , de faire construire aussi plusieurs Fours bannaux pour y cuire du pain & du biscuit ; & tout le reste fut réglé le même jour, jusqu'à l'Hôpital pour les Soldats malades qui fut pareillement indiqué.

VIII. *Parme.* On a établi une Régence de ce Duché & de celui de *Plaisance* , sous le nom d'administration : elle est composée de deux Secretaires d'Etat & du General Stampa qui en est le Chef , & doit subsister sous les auspices de l'Empereur , jusqu'à ce que l'Infant d'Espagne Dom Carlos soit parvenu à l'âge de majorité. Le premier soin de cette Régence a d'abord été de confirmer dans leurs postes tous les Ministres qui résident aux Cours étrangères , avec ordre à eux d'adresser leurs dépêches au Comte d'Anvidi , premier Secrétaire d'Etat. Le Comte de Stampa a pareillement ordonné à tous les Officiers qui sont sous lui , de se tenir prêts à marcher au premier avertissement ; & comme Mr. Oddi, Commissaire du Pape, s'étoit donné de nouveaux mouvemens pour exécuter les ordres de S. S. , ce General lui a fait insinuer , que s'il faisoit là-dessus aucune procédure, il envoyeroit sur le champ prendre possession pour l'Infant, des Fiefs de *Castro*

& de *Ronciglione* : cette menace a produit l'effet qu'on est convenu de part & d'autre de laisser toutes choses sur le pied où elles étoient.

Tout est ici en mouvement pour la reception qui doit être faite à l'Infant Don Carlos nouveau Duc de Parme : Le Roi d'Espagne doit , à ce que l'on assure , demander à l'Empereur une dispense d'âge de deux ans pour ce Prince , qui aura 16. ans accomplis le 20. Janvier prochain , afin qu'il puisse alors prendre en main le Gouvernement des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* : ce qui doit engager Sa Maj. Cath. à faire cette démarche , est , dit-on , la difficulté que forme le Grand Duc de Toscane de se charger de la Tutelle de l'Infant, conjointement avec la Duchesse Douairiere Dorothee sa Grande-Mere.

La Duchesse Henriette, seconde Douairiere, fait actuellement sa résidence à *Colorno* , où elle est entièrement rétablie de son indisposition : Elle y reçoit souvent les visites de l'ancienne Duchesse Douairiere , du Comte de Stampa, de l'Evêque de *Parme* & de plusieurs autres personnes de distinction. Le bruit court qu'on a déjà payé à cette Princesse les 60000. pistoles que le feu Duc son Epoux lui a laissé par son Testament ; mais qu'on l'a en même-tems exhorté à rendre les joyaux de la Maison de Farneze , comme étant des Biens Allodiaux dont l'Infant-Duc étoit héritier : On ne dit rien de la réponse que peut avoir faite S. A. S. à une affaire de cette importance , & l'on est fort impatient de l'apprendre.

IX. *Naples*. Mr. Simonetti , Nonce du Pape , a été obligé par le Conseil Collateral, de porter lui-même au Greffe de ce Tribunal les Procédures qu'il a faites contre le Cardinal Coscia , qui se tient toujours en cette Ville. Elles ont été ensuite déclarées nulles

nulles, pour avoir été faites sans le consentement de l'Empereur, & à l'insçu du Conseil Collateral. Le même Conseil s'est encore déterminé après une mûre délibération sur le dernier Monitoire publié contre cette Eminence, d'envoyer ordre aux Magistrats des Provinces du Royaume, de ne pas permettre qu'aucun Decret de la Cour de *Rome* fût exécuté dans les lieux de leur Jurisdiction; ainsi tous ceux qui ont à Ferme les revenus des Benefices du Cardinal Coscia, ne payeront à l'avenir rien à personne, qu'on n'eût pris là-dessus une autre résolution; & qui vraisemblablement, & à en juger par ce qui vient de se passer, ne sera pas préjudiciable à S. Emin., dont l'habileté, comme nous l'avons déjà dit, a sçu mener les choses jusqu'à ce point.

En reconnoissance des grands mouvemens que Mr. Crivelli, Conseiller Royal, s'est donnés depuis peu pour faire admettre la famille du Comte de Harrach, Viceroi de ce Royaume, dans la Noblesse du Siege de *Porto*, Son Exc. a disposé en sa faveur du Gouvernement de *Capouë* qui est d'un revenu annuel de 12000. ducats.

X. *Milan*. La conjoncture pacifique des affaires presentes ne demandant pas que l'on tienne davantage sur pied dans la *Lombardie* le nombre de Troupes que l'on y avoit jugé jusqu'à present nécessaire, la Cour de *Vienne* a envoyé un ordre au Comte de Daun, Gouverneur General du *Milanex*, de faire, dit-on, une reforme de quatre Compagnies par Regiment de toutes celles qui s'y trouvent, & d'employer les Soldats à recruter les Regimens qui ne sont pas complets. L'Artillerie de campagne a même déjà été reformée, les Chevaux au-dessus de 500. qui y étoient employés, sont destinés à la remonte de la Cavalerie qui restera sur pied, & les hommes
du

du train de cette Artillerie, serviront aussi de recrues aux Regimens qui en ont besoin.

XI. *Genes*. Le 25. Septembre les 2000. hommes de Troupes Imperiales arrivés à *St. Pierre d'Arene*, comme nous le dûmes le mois dernier; firent voile pour l'Isle de *Corse*, a bord de 3. Vaisseaux & 35. Barques chargées d'une prodigieuse quantité de munitions de guerre & de bouche; & l'on a reçu quelques jours après, que ce Convoi étoit arrivé à la *Bastie* la nuit du 27. au 28. Un Bâtiment avec 300. Soldats & beaucoup de munitions est encore parti d'ici au commencement d'Octobre pour *Ajaccio* & *Calvi*: La Galere Capitane, qui a transporté en *Corse* Mr. François Mari, chargé d'une certaine Commission de la Régence, revint au contraire le 17. de la *Bastie* avec avis que tout étoit disposé à son départ, pour aller attaquer les Rebelles dans leur Camp retranché du *Vescovado*; que le Colonel Vella, avec un Détachement de 400. Soldats Genoïis avoit saccagé & ensuite brûlé le Bourg de *Lumio*; & que les Habitans de ceux de *Ginarca* & d'*Aletta* s'étoient soumis là-dessus à la République. Mais voici, ce me semble, sur quoi l'on peut faire le plus de fondement.

XII. *Corse*. Une Barque Genoïse chargée de provisions pour *Calvi*, a été prise par les Rebelles à *Isola Rossa*, où elle avoit relâché: D'ailleurs les Habitans d'*Ajaccio*, soutenus d'un Détachement de la Garnison de cette Ville, ayant fait une sortie sur un Parti des Rebelles qui s'en étoient approchés, en tuèrent 37., mirent le reste en fuite, leur reprirent 40. Bœufs & beaucoup d'autres Bestiaux; & le Commandant de la même Ville informé qu'un grand nombre de ces Rebelles s'étoient aussi assemblés à *Mazarana* à douze lieues de là, fit un Détachement

chement de la Garnison qui les alla attaquer avec tant de vigueur , que ceux qui ne furent pas tués dans cette action , cherchèrent leur salut dans la fuite. Il y a cependant une si grande disette de vivres dans cette Isle , qu'à peine y peut-on subsister , & le General de Wachtendonck , qui y commande les Troupes Auxiliaires de l'Empereur , a été obligé de faire venir de *Genes* & d'autres endroits de la viande de boucherie & autres denrées : ce General demande encore du renfort , sans quoi il proteste qu'il ne pourra rien entreprendre contre les Soulevés : son intention est aussi qu'il y ait toujours à la *Bastie* 34. Barques à sa disposition ; qu'on y dresse des magazins de vivres pour six mois ; que l'on construise pareillement des Cazernes pour y mettre les Troupes en quartier d'hiver , les endroits qu'on avoit assigné pour leur logement , n'étans pas suffisans ; & il a même envoyé un Courier à *Vienne* à ce sujet. Ses Troupes , quoiqu'en petit nombre , & qui diminuent encore tous les jours par des maladies qui regnent dans ce Pays , n'ont pas laissé de se mettre en marche le 15. Octobre pour aller attaquer les Rebelles dans leur Camp retranché du *Vescorado* : ce qui détruit le bruit qui s'est répandu dans quelques nouvelles publiques , qu'on étoit sur le point de traiter d'un accommodement avec eux.

XIII. *Turin.* Le Roi Victor Amedée , par l'abdication autentique qu'il a faite de sa Couronne & de ses États en faveur du Prince de Piémont son fils , pour se réduire à une vie privée , sembloit ne devoir plus fournir à l'Histoire de son Regne aucun monument qui pût être fort remarquable , mais le coup d'éclair , dont nous avons à parler , est encore un de ces événemens qui ne manquera sûrement pas d'y trouver place. Voici l'affaire telle qu'on nous l'a envoyée. Ce Prince ennuyé , sans doute , de se

trouver dans un état privé, qu'il a cependant embrassé volontairement, a fait tous les efforts pour remonter sur le Trône; pour cet effet il demanda le 27. de Septembre au Comte del Borgo son Aïe d'abdication à la Couronne de Sardaigne & à tous ses autres Etats; sur le refus civil que lui en fit ce Seigneur, il se rendit à la porte secrète de la Citadelle de *Turin*, demandant d'y entrer; mais le Marquis de St. Remi qui en étoit Gouverneur s'en excusa aussi, sous prétexte qu'il n'avoit point d'ordre de le recevoir: quelques heures après ce Marquis fit entrer deux Regimens dans la Citadelle, & l'on augmenta aussi considérablement la Garnison de la Ville: La nuit du 28. au 29. on en détacha quelques Officiers avec plusieurs Soldats pour aller au Château de *Montcallier*, & ces Officiers y étans entrés, pendant que les Soldats se postèrent dans les avenues de cette Maison Royale, s'assurèrent de la personne du Roi Victor. Amedée, & le conduisirent au Château de *Rivoli*, qui a toujours été le séjour favori de ce Prince. La Marquise de Spigno son Epouse, que nous avons nommé ci devant par abus, la Comtesse de Tende, fut aussi conduite au Château de *Ceva*: elle est soupçonnée d'avoir fomenté, par un esprit d'ambition & de cabale, les troubles qu'on a été obligé de prévenir. On a posé une garde à *Rivoli* pour la sûreté du Roi Victor. Amedée, à qui on a laissé quelques Officiers, & tous les Domestiques nécessaires pour le servir comme à l'ordinaire. Cependant le Roi son fils, qui lui a toujours témoigné une véritable tendresse & une déférence soumise, paroît fort affligé de ce qu'il vient de faire à son égard; mais S. M., pour maintenir le repos dans les Etats, s'est trouvée dans la nécessité d'user de cette espece de violence.

On a arrêté & conduit dans les prisons, diverses
per-

personnes de distinction qui ont eu part au complot dont on vient de parler, & entr'autres le Marquis de Rivaroles qui a été livré au Sénat de *Turin*, pour instruire son procès, le Marquis de Forquieri, & le Medecin Richa, confident du Roi Victor-Amedée ; & l'on assure qu'une Commission composée de quelques membres du Sénat, a été nommée pour examiner à fond tout ce qui s'est passé à cette occasion, & juger les coupables. En attendant qu'on puisse rapporter ce qui en résultera, voici les principaux Emplois auxquels le Roi a pourvû.

Le lendemain de l'arrêt du Roi Victor-Amedée, le Baron de Viette fut nommé par Sa Majesté l'un de ses quatre Ecuyers ; le Baron de Pallavicini de St. Remi, son Grand Chambellan ; le Marquis de la Chiuse, Chevalier d'honneur de la Reine ; le Marquis de Guastagnola, Viceroi de Sardaigne ; le Baron d'Entreveux, Gouverneur de *Turin* ; le Marquis d'Aix, Gouverneur de sa Citadelle ; le Comte de Picon, Gouverneur du Duché de *Savoie* ; le Marquis de Quarté, Gouverneur du *Montferrat* ; le Baron de Blanzly, Capitaine des Gardes ; Mr. de Montbezy, Colonel des Gardes du Corps ; le Chevalier de Solati, Lieutenant-Colonel des mêmes Gardes ; le Comte de Marberoge, Colonel du Regiment Royal de Dragons ; & le Chevalier Delagnan, Colonel du Regiment de Dragons Piémontois ; outre cette promotion S. M. a fait six Generaux d'Artillerie, un de Cavalerie, & un autre de Dragons. Voilà jusques à present ce qui est venu à notre connoissance sur cette affaire extraordinaire.

XIV. *Suisse.* Dans une Assemblée generale du Canton de *Zug*, tenuë dans la Ville de ce nom, il fut résolu, après de grands débats, de défendre à tous les Sujets, sous peine de la vie, de recevoir aucune pension de Princes ou Etats étrangers, sous

quelque prétexte que ce fût ; on y convint aussi d'envoyer une Députation solennelle à *Soleure*, pour demander au Marquis de Bonac, Ambassadeur de France, l'Acte conclu en 1715. entre cette Couronne & le Corps Helvetique ; & de déclarer, en cas de refus, que ledit Canton se tenoit dégagé de cette Alliance. Si à l'exemple de ce Canton, les autres viennent à former de pareilles résolutions, le renouvellement de l'ancienne Alliance avec les Rois Très-Christiens sera encore reculé pour quelque tems.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**A Cour après s'être arrêtée seize jours à *Marly*, pendant lesquels il y a eut trois fois la semaine concert de musique & gros jeu, revint à *Versailles* le 11. Octobre. Le fils du Duc d'Orléans qui est entré dans la septième année de son âge, y fut tenu le 14. sur les Fonts de Baptême par le Roi & la Duchesse Douairière d'Orléans : Sa Maj. partit le lendemain pour *Ramboillet*, où Elle a fait depuis plusieurs voyages, & a été aussi souvent souper & même coucher au Château de la *Muette* : Ce Monarque a nommé le Marquis de Vaucrenon pour aller à la Cour de *Turin*, en qualité de son Ambassadeur extraordinaire ; & l'on apprend que le Marquis de Maffei, Ministre du Roi de Sardaigne, qui est retourné à sa Cour, sera succédé dans cet Emploi par le Marquis de Courance.

II. L'Abbé Lanti, Nonce extraordinaire du Pape, partit enfin le 15. pour retourner à *Rome* : Mr. Delci, Nonce ordinaire de Sa Sainteté, eut le lendemain

demain une Audience particuliere du Roi, à qui il presenta trois Brefs de ce Pontife, que l'on debite avoir été renvoyés à Rome; le premier porte la Convocation d'un Concile National contre l'Evêque de Montpellier; le second est une excommunication des 40. Avocats du Parlement de Paris, dont on a déjà parlé: le troisiéme excommunie aussi tous ceux qui vont visiter le tombeau d'un Abbé nommé Paris, mort, selon l'opinion de certaines personnes, en odeur de Sainteté, & contient un ordre pour exhumer le Corps de ce défunt Abbé. Nous dirons ici en passant que l'Abbé Paris, décédé depuis environ quatre ans, étoit Vicaire de la Paroisse de *St. Medard* à Paris, qu'il étoit Appellant & Réappellant de la Constitution *Unigenitus*, sentimens dans lesquels il a passé de cette vie à l'autre: homme d'ailleurs fort charitable, d'un vie austere, & qui avoit toutes les aparences de probité imaginables; ces marques exterieures lui ont attiré la confiance de bien des gens, qui ne font nulle difficulté de lui donner un rang parmi les Bienheureux: Dans cette crédulité ils honorent de leur visite le tombeau de ce prétendu nouveau Saint: Ils lui attribuent le don des miracles, & n'hésitent pas d'en publier de diverses sortes: ce qui a fait mettre sur le tapis de murer le cimetiere où cet Abbé est inhumé, ou d'exhumer son corps pour le confondre avec d'autres cadavres; mais jusqu'à present l'on n'a pris là-dessus aucune résolution.

III. On doit travailler au Printems prochain à la construction d'un nouvel Hôtel pour les Gendarmes qui montent la Garde au Château de *Versailles*. Le Roi a acheté pour cet effet une Terre qui lui coûte 30000. liv. Ce Monarque a donné ordre d'acheter pour son service un attelage de petits Chevaux, pareil à celui dont le Comte Maurice

de Saxe a fait present au Dauphin ; & l'on assure qu'au cas que Mr. d'Aguesseau vint à vendre sa Charge de Chancelier à Mr. de Chauvelin , Ministre d'Etat , comme le bruit s'en répand , S. M. lui accordera en cette consideration une pension annuelle de 40000. livres , avec la survivance de Premier Président du Parlement de *Paris* pour Mr. son fils.

IV. Le Marquis de Castellar , Ambassadeur extraordinaire d'Espagne , ayant informé la Cour que l'Infant Dom Carlos devoit partir de *Seville* pour l'*Italie* , lui demanda en même-tems le passage pour ce Prince à travers le *Rouffillon* , le *Bas Languedoc* & la *Provence* , ce qui lui a été d'abord accordé ; on a même expédié sur le champ les ordres nécessaires dans toutes les Villes par où S. A. R. doit passer , de lui faire les mêmes honneurs qu'on feroit à un enfant de France , & l'on a depuis reçu avis par un Exprés dépêché de *Seville* , qu'elle étoit partie le 20. Octobre , pour aller s'embarquer à *Antibes*. La Maison d'Orleans a pris le deuil pour la mort du Duc de Deux-Ponts , qui a été notifiée à la Cour par Mr. de Grevenbroek , Envoyé de l'Electeur Palatin , & l'on croit que le Roi le prendra de même dans peu.

V. La Reine avance heureusement dans la grossesse ; le 28. S. M. alla pour la premiere fois voir le Château de *St. Clou* : Elle fit même à pied une bonne partie du chemin ; & le lendemain Elle dîna dans la *Menagerie* avec Monseigneur le Dauphin , le Duc d'Anjou & Mesdames de France l'aînée & la plus jeune ; la seconde de ces Princesses n'ayant pû être de ce repas à cause d'une legere indisposition. Le 31. veille de la fête de tous les Saints , le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du St. Esprit , entendit la Messe dans la Chapelle du Château de

Paris, y reçut aussi la Communion par les mains de l'Abbé Brissac, & toucha ensuite un grand nombre de malades. La Reine y communia pareillement par les mains du Cardinal de Fleury, & l'après-midi de même que le lendemain L. M. y assisterent aux Services Divins & à la Prédication.

VI. Paris. On a publié ici l'Arrêt suivant du Conseil d'Etat du Roi, du 12. Octobre, portant suppression d'une Instruction Pastorale de l'Archevêque d'Embrun, conçue à peu près dans les mêmes termes de son Mandement, qui fut aussi supprimé par un Arrêt du même Conseil, dont l'extrait se trouve inséré dans notre Journal du mois dernier: celui ci, qui est fort court, en étant comme une suite, j'ai crû qu'on ne devoit pas non plus le passer sous silence: le voici.

Veu par Sa Majesté étant en son Conseil un Imprimé ayant pour titre: Instruction Pastorale de Mr. l'Archevêque Prince d'Embrun, dans laquelle il est prouvé que la Constitution *Unigenitus* est un Jugement dogmatique & irréformable de l'Eglise, & une Regle de croyance. Ouvrage que ledit Sr. Arch. d'Embrun avoit annoncé par le Mandement, dont la suppression a été ordonnée par l'Arrêt du 24. Septembre dernier: Et le Roi ayant reconnu par l'examen qui en a été fait en son Conseil, que cette Instruction Pastorale a été faite dans le même esprit que ledit Mandement; & voulant d'ailleurs assurer de plus en plus la tranquillité qu'il a eu intention d'établir par l'Arrêt du 5. Septembre dernier. Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que led. Imprimé intitulé: Instruction Pastorale &c. sera & demeurera supprimé: Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimés, Fait dé-
fenses

fenfes &c. d'en vendre ou autrement distribuer , à peine de punition exemplaire. Ordonne au surplus S. M. que les Arrêts des 5. & 24. Septembre dernier , seront exécutés selon leur forme & teneur. Et sera le present Arrêt lu , publié & affiché par tout où besoin sera. Fait au Conseil d'Etat du Roi &c.

Signé, BAUYN.

VII. Il est à présumer qu'on verra encore paroître un Arrêt, mais peut être plus foudroyant que celui que nous venons de raporter, contre un Ecrit publié par Mr. l'Evêque de Laon, l'un des principaux Ducs & Pairs Ecclesiastiques du Royaume, contenant des réflexions sur l'Arrêt du Conseil d'Etat, qui a supprimé son dernier Mandement : Ce Prélat tâche de justifier par ces réflexions, que les Evêques ne dépendent en aucune maniere des décisions du Parlement, dans les affaires qui concernent la Doctrine, non plus que du Roi même dans le cas de crime de leze-majesté : De sorte qu'il s'est exposé par là à encourir non seulement l'indignation du Parlement, mais encore la disgrâce du Roi.

VIII. Le 25. étant l'anniversaire de la naissance de la Reine d'Espagne, qui entra ce jour-là dans sa quarantième année, le Marquis de Castellar donna à cette occasion un festin magnifique aux Ministres étrangers & à un grand nombre d'autres personnes de distinction : on croit que ce Ministre restera encore quelque tems en cette Cour ; & ce qui confirme d'autant plus les gens dans cette pensée, est l'arrivée de la Marquise son Epouse, qui s'est renduë depuis quelques jours de *Madrid* en cette Ville.

IX. Les eaux de la *Seine* étoient devenues si basses dans le courant d'Octobre, qu'il ne pouvoit plus venir en cette Capitale du bois à brûler, sinon par terre, ce qui en a fait augmenter considérablement

Le prix ; & pour empêcher que personne n'en achette une trop grande quantité pour y faire du profit , il n'a été permis , pendant un tems , d'en vendre , qu'à ceux qui étoient munis de Billets signés pour cet effet par le Prévôt des Marchands ; mais les pluies qui sont survenues ayant rendu de nouveau cette Riviere navigable , les Bâteaux chargés de bois commencent à arriver comme auparavant. La petite verolle continuë de faire ici de grands ravages , plusieurs personnes de distinction en sont actuellement attaquées , & l'on peut voir à l'Article des mois de ce Journal la liste de celles qui ont été emportées par cette maladie depuis le mois dernier.

X. Le Parlement d'*Aix en Provence* termina enfin le 10. Octobre le procès entre le Pere Jean-Baptiste Girard , Recteur du College des Jesuites de *Toulon* , & la Demoiselle Cadieres , dont le sujet , qui a fait tant de bruit , se trouve suffisamment déduit dans presque toutes les nouvelles publiques , pour n'être fait ici mention que de l'Arrêt qui s'en est ensuivi : D'ailleurs par la lecture de cet Arrêt , le public instruit d'une partie de la procédure , sçaura discerner aisément le vrai d'avec le faux de tout ce qui a paru sur cette affaire.

Arrêt rendu par le Parlement d'*Aix*.

IL sera dit que la Cour faisant droit sur toutes les fins & conclusions des Parties , sans s'arrêter aux Requêtes de Cathetine Cadieres du 11. Decembre , tendantes à ce qu'il fût informé sur la subornation des Témoinz , & du 13. Août dernier tendantes à ce que certains témoinz fussent confrontés ici aux requisiions du Procureur General du Roi , faites lors de l'Arrêt d'Audience du 30. Juillet dernier , a déchargé & décharge le Pere Jean-Baptiste Girard de toutes

les accusations & crimes à lui imputés , l'a mis & met sur icelles les querelles dont il s'agit hors de Cour & de Procès ; l'a néanmoins renvoyé avec ses parties pour le délit commun , aux Juges Ecclésiastiques : Condamne ladite Cadieres en faveur dudit Pere Jean-Baptiste Girard aux dépens faits pardevant le Lieutenant de Toulon tant seulement & sans dommages & intérêts : Et en ce qui est de ladite Catherine Cadieres ; ordonne qu'elle sera remise à sa mere pour en avoir soin : Et au moyen de ce sur les autres fins respectives des susdites Parties , l'a mise & ensemble Nicolas de St. Joseph, Carme ; Etienne-Thomas & François Cadieres , freres , sur la poursuite du Procureur General du Roi , hors de Cour & de Procès : A ces fins les prisons leur seront ouvertes , ensemble audit Jean-Baptiste Girard ; & leur écrouë barrée par le Greffier Criminel ou son Commis : Et ayant aucunement égard aux requisitions du Procureur General du Roi du 14. Septembre , ordonne qu'à sa diligence il sera informé par le Commissaire Rapporteur du present Arrêt , contre ceux qui ont communiqué la procédure dont il s'agit , pour l'information faite , communiquée audit Procureur General du Roi , conclue & rapportée , être ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre que le Memoire instructif de ladite Cadieres , sa réponse à celui dudit Pere Jean Baptiste Girard , les observations sur ses réponses personnelles , & celles dudit Pere Girard , l'analyse des Témoins produits par le Procureur à l'Officialité de Toulon , ensemble la Requête de ladite Cadieres , tendante à être traduite aux Prisons Royales de ce Pays , celle du 9. Avril d'icelle , recharge d'icelle ; & celle par laquelle ladite Cadieres demandoit la révocation d'un Decret , & de se retirer au Greffier ; pour lui expédier la réponse de la plainte & des réponses personnelles dudit Pere Girard , le tout imprimé , seront retenus

des Princes &c. Decemb. 1731. 423
retenus au Greffe Criminel , pour être lacerés par le
premier Huissier de la Cour requis , dont il sera en-
suite par lui dressé Procès-Verbal , qui sera remis audit
Greffe. Fait à Aix en Parlement le 10. Octobre
1731.

Le Pere Girard , depuis cet Arrêt , s'est retiré à Dôle en *Franche Comté* , dont il est natif , & la Demoiselle Cadieres à *Nice* , où elle a des parens. On voit un Mandement mis au jour par l'Evêque de *Cisteron* , portant condamnation des Memoires, Factums & autres Ecrits que l'Avocat Chaudon a composés en faveur de ladite Demoiselle Cadieres: Ce Prélat les déclare infâmes , offensans Dieu , la Religion & l'honneur , blessans la pudeur & les mysteres les plus sacrés de l'Eglise , & ne convenans pas avec la qualité d'un Avocat Catholique.

A R T I C L E. V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ALLEMAGNE & en TUR-
QUIE depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le premier Octobre l'Empereur étant entré dans la quarante-septième année de son âge , reçut les complimens accoutumés sur l'anniversaire de sa naissance : S. M. dîna ensuite en public avec l'Imperatrice son Epouse , toute la Famille Imperiale , & l'Electeur de Mayence , & le soir on tira dans les Jardins de la *Favorita* un très beau feu d'artifice , dont la machine representoit un arc de triomphe. Le 4. on celebra encore avec beaucoup de magnificence à la Cour la fête de St. François , dont
l'Electeur

l'Electeur de Mayence porte le nom : L'Empereur fit à cette occasion present d'une Croix d'or enrichie de diamans à S. A. E. , & l'Imperatrice lui donna aussi un Brillant de diamans d'une grande valeur , pour son chapeau : Ce Prince alla le même jour *incognito* prendre le divertissement de la Chasse du Cerf à *Stammersdorff* , où il prit le 6. congé de L. M. qui s'y étoient aussi rendus : S. A. E. ne put s'empêcher de verser des larmes dans ce moment par un motif de tendresse & d'estime qu'elle a toujours eu envers L. M. : Elle partit ensuite pour retourner à son Diocèse de *Breslau* en *Silesie*.

II. Nonobstant la résolution prise par le Conseil Aulique de guerre , de faire une reforme considerable parmi les Troupes de l'Empereur , on ne laissa pas de continuer à faire des recrues pour 3. differens Regimens d'Infanterie , dans les Fauxbourgs de cette Ville ; & l'on bat aussi la caisse en divers endroits , pour en recruter quelques autres : Ceux qui ont eu ordre de sortir de l'*Italie* , sont venus la plupart prendre leurs quartiers d'hiver dans le Comté de *Tirol* ; mais comme ces Troupes sont beaucoup à charge aux Habitans de ce Pays là ; les Etats ont envoyé ici une Députation pour faire là-dessus de très-humbles representations à Sa Majesté Imperiale.

III. On n'avoit encore rien décidé vers le milieu de ce mois sur la succession du Duché de *Deux-Ponts* , vacante par la mort du dernier Duc Samuel-Leopold : cependant l'Electeur Palatin continuoit ses instances à la Cour pour l'obtenir , & le Prince de Birkenfeld se donnoit aussi de grands mouvemens pour le même sujet. S'il est vrai , comme on le debite , que le Conseil de l'Empire ait donné depuis quelques jours son avis là-dessus à l'Empereur , on pourra , peut-être , sçavoir le mois prochain en faveur

des Princes, &c. Decemb. 1731. 425
faveur duquel de ces Princes l'affaire aura été décidée.

IV. S. M. Imp. a envoyé son portrait garni de diamans de la valeur de 7000. florins au Baron de Huldemberg, qui a fait en cette Cour les fonctions de Ministre de l'Electorat d'*Hannover* pendant 40. ans avec beaucoup de prudence & de reputation : Elle a nommé aussi le Prince Maurice de Saxezeits Chanoine du Chapitre de *Cologne*, à l'Evêché vacant de *Kônigsgratz* au Royaume de Boheme ; & l'on assure que le Comte de Kuffstein pourroit bien être fait Vice-Chancelier de l'Empire, au cas que l'Evêque de Bamberg & de *Wurtzbourg* vienne à se démettre de cette éminente Charge, comme le bruit s'en répand.

V. Le Comte de Staremburg, Ministre de l'Empereur à la Diète de *Ratisbonne*, & qui étoit allé exécuter une Commission de ce Monarque à la Cour de Baviere & à celle de l'Archevêque de *Saltzbourg*, est revenu à *Vienne* ; mais il doit, dit on, retourner incessamment à *Munich* avec de nouvelles instructions, touchant la garantie de la Pragmatique Sanction. Le 16. l'Ambassadeur du Grand Seigneur partit au contraire de cette Ville avec toute sa suite à bord de 14. Barques qui doivent le conduire à *Belgrade*, d'où il continuera par terre la route de *Constantinople* : Ce Ministre a paru fort content à son départ des grands honneurs & du bon traitement qu'on lui a fait en cette Cour : il avoit eu le 9. son Audience de congé de l'Empereur, & le 11. du Prince Eugene de Savoye dans la Maison d'Eté de ce Prince : il y fut conduit avec les ceremonies accoutumées, & ensuite reconduit de même à son Hôtel dans le Fauxbourg de *Leopoldstadt*. Après cette Audience S. A. Ser. lui envoya un present consistant en diverses pieces d'argenterie artistement ouvrees,

vrées , & eu quelques pieces de riches étoffes pour faire des vestes à toute la suite. Le Consul Turc qui reside ici a été confirmé dans ce poste encore pour trois ans.

VI. Le Conseil de l'Empire a fait publier un Reglement datté du 16. qui constituë la Princesse Dorothee-Sophie Duchesse Douairiere de Parme & de Plaisance , Grand'mere de l'Infant d'Espagne Dom Carlos , Tutrice de ce Prince , & le Grand Duc Jean-Gaston de Toscane son Tuteur. Ce qui a porté à cela le Conseil de l'Empire , est une Lettre du Roi Catholique écrite à l'Empereur le 15. Septembre dernier , par laquelle ce Monarque déclare qu'il dégage de son soin paternel l'infant son fils , lui permet de passer en *Italie* , & le remet à telle Tutelle qu'il plaira à S. M. Imp. de lui donner. Voici la substance de ce Reglement.

„ 1. Qu'on conservera dans les Archives de l'Empire la Lettre en original , que le Roi d'Espagne a écrite de Seville à l'Empereur le 15. Septemb. dernier , sur ce qu'il renonçoit au soin de l'Infant Dom Carlos son fils , déclaroit qu'il ne se mêlera point de la Tutelle Imperiale sous laquelle ce Prince alloit passer , & qu'il la reconnoitroit sans entreprendre rien qui y soit contraire : Sa Maj. Imp. ayant accepté cette renonciation & cette déclaration , & l'ayant confirmée par son Autorité Imperiale , afin que les Coûrumes & Droits de l'Empire Romain qui sont en usage par rapport aux Fiefs d'Italie , soient maintenus dans leur force.

„ 2. Que comme l'Infant Dom Carlos est encore Mineur , l'Empereur , en vertu de son Autorité Imperiale , lui avoit donné pour Tutrice l'Illustrissime Princesse Dorothee - Sophie , Duchesse Douairiere de Parme & de Plaisance , la Grande-
mere

» mere maternelle, & le Grand Duc Jean-Gaston
» de Toscane pour Tuteur.

» 3. Qu'on écrira à cette Princesse & à ce Prin-
» ce, que comme on ne sçauoit plus douter que
» la ligne masculine de la Maison de Farneze ne
» soit éteinte, & que par conséquent le cas de vi-
» cance des Duchés de Parme & de Plaisance, men-
» tionné dans la *Quadruple - Alliance*, est actuelle-
» ment venu; l'Infant Dom Carlos, pour effe-
» ctuer ladite Alliance, & l'investiture éventuelle
» qui l'a suivie, & pour se conformer à ce qui a
» été concerté dans le Traité de *Vienne* du 7. Juin
» 1725., succedera à cette Maison comme un nou-
» veau Vassal apellé aux Fiefs Imperiaux de Parme
» & de Plaisance; mais que comme ce Prince n'est
» pas encore en état par sa minorité, d'administrer
» ses propres affaires, ou d'exécuter ce qui est re-
» quis par les Lettres Patentes de cette Investiture
» éventuelle; que d'ailleurs il n'appartient pas à un
» Roi d'Espagne d'accepter ou faire les fonctions
» de Tuteur d'un tel Prince; ledit Roi, en cette
» considération, & pour remplir les engagements
» par les conventions faites sur ce cas, a déchargé
» l'Infant Dom Carlos de son Autorité Royale &
» Paternelle, & l'a déclaré son propre Maître;
» qu'il a envoyé à l'Empereur le 15. Septembre
» dernier une Lettre signée de sa propre main,
» scellée du Sceau Royal, & paraphée par son pre-
» mier Secrétaire d'Etat, qui renferme une déclara-
» tion de cette Renonciation; & qu'il étoit donc
» nécessaire d'établir des Tuteurs ou Curateurs pour
» l'Infant Dom Carlos, qui pendant sa minorité
» administreront les affaires, & qui reconnoîtront,
» prometttront & exécuteront ce que ce Prince, s'il
» étoit en âge de majorité, seroit obligé de pro-
» mettre & d'exécuter: En vertu des Lettres d'In-
» vestiture

„ investiture éventuelle , S. M. Imp. a nommé & éta-
 „ bli , suivant son Autorité Royale , Tuteurs &
 „ Curateurs de ce Prince ladite illustrissime Prin-
 „ cesse Dorothee - Sophie Duchesse Douairiere de
 „ Parme & de Plaisance , sa Grand'mere maternelle,
 „ en consideration de ses excellentes qualités , de
 „ son amitié & de son affection pour ledit Infant ;
 „ & Son Altesse Jean - Gaston Grand Duc de Tot-
 „ cane , S. M. Imp. ne doutant en aucune maniere
 „ qu'Elle n'ait fait le meilleur choix , en nommant
 „ Leurs Alteses , dont Elle attend une réponse po-
 „ sitive & satisfaisante , en acceptant la Tutelle qui
 „ leur est déferée , & par l'expédition des pleins-
 „ pouvoirs nécessaires à leurs Substitués , qui en
 „ étant pourvûs , seront admis dans le Conseil Au-
 „ lique de l'Empire , pour y prêter les sermens en
 „ leur nom , & recevoir ensuite , après l'envoi des
 „ Reveraux en forme de Conventions de la Chan-
 „ cellerie dudit Conseil , les pleins pouvoirs pour
 „ prendre possession de la Régence.

„ Esperant S. M. Imp. qu'eux Tuteurs de leur côté
 „ ne manqueront pas de donner les pleins-pouvoirs
 „ requis , pour recevoir l'investiture des Duchés de
 „ Parme & de Plaisance , & pour s'acquiter de tous
 „ les autres devoirs qui sont en usage dans l'Assem-
 „ blée & à la Chancellerie du Conseil Aulique de
 „ l'Empire , afin qu'il n'y ait rien qui les empêche
 „ d'obtenir du Trône Imperial en qualité de Tu-
 „ teurs , d'une maniere solennelle & accoutumée ,
 „ l'investiture éventuelle desdits Duchés ; & cela
 „ tout au plus dans le terme d'un an , à compter
 „ le tems qu'on en'aura pris possession.

VII. *Rati. bonne.* Il y a beaucoup d'apparence que
 la Pragmatique Sanction passera à l'affirmative à la
 Diette Generale de l'Empire , & peut être dans peu ;
 les négociations à ce sujet du Comte de Staremberg

aux Cours de quelques Princes de l'Empire , ayant eu , dit-on , un bon succès. On apprend que les troubles continuent dans l'Archevêché de *Saltzbourg*; que les Protestans qui en font les Auteurs , y sont regardés comme des rebelles ; & que leurs Députés ont été renvoyés de l'*Autriche* sous bonne escorte dans les prisons de cette Ville-là. Il paroît ici là dessus des copies d'un Rescrit Imperial datté du 5. Septembre dernier , & adressé au Magistrat de *Ratisbonne* : Il porte en substance ,, que S. M. ,, Imp. ayant été informée qu'on doit attribuer en ,, partie les troubles survenus dans l'Archevêché de ,, *Saltzbourg* aux intrigues d'un Sujet de ce Diocèse ,, établi à *Ratisbonne* ; lequel a non-seulement en- ,, gagé plusieurs Protestans de ce Pays là d'en sortir ; ,, mais aussi trouvé le moyen d'induire plusieurs Ca- ,, tholiques à changer de Religion ; que de plus ,, on a envoyé de *Ratisbonne* dans le Pays de *Saltz- ,, bourg* diverses Lettres , par lesquelles on promet- ,, toit aux Protestans toute sorte de secours de la ,, part du Corps Evangelique , pour leur faire ob- ,, tenir une pleine liberté de Conscience ; ce qui a ,, donné lieu à la revolte des Payfans de *Saltzbourg*. ,, Et comme dans la Paix de *Westphalie* , & dans ,, celle de Religion , il est expressément stipulé , ,, qu'aucun Etat de l'Empire ou Sujet ne pourront ,, induire les autres à changer de Religion pour ,, embrasser la leur , S. M. Imp. ordonne gracieu- ,, sement au Magistrat de *Ratisbonne* de faire en- ,, sorte que les Habitans de cette Ville , tant Ec- ,, clésiastiques qu'autres , s'abstiennent de pareilles ,, pratiques , afin de prévenir , que sous prétexte de ,, Religion , il ne survienne des troubles dans l'Em- ,, pire , qui pourroient engager S. M. Imp. à agir ,, selon la rigueur des Loix contre les transgresseurs , ,, comme perturbateurs du repos public &c.

Tous les passages du Diocèse de Saltzbourg demeurent occupés par des Troupes, pour empêcher la sortie des Auteurs de la rebellion, dont on ne s'est pas encore saisi, & que l'on a dessein de punir afin de statuer un exemple. Le Ministre de Saxe a porté là-dessus des plaintes fort ameres à celui de l'Archevêque de Saltzbourg; mais on lui a répondu convenablement. Cependant le Corps Evangelique tint le 28. Octobre une longue conference, dans laquelle il coucha par écrit un Mémoire qui fut envoyé le lendemain à l'Empereur en faveur des Luthériens de Saltzbourg, & il espere que S. M. y fera quelque attention.

Mr. de Chavigny, Ministre de France, ayant été rapellé à sa Cour, est parti de *Ratisbonne* pour y retourner, après avoir pris congé de tous les Ministres qui resident en cette Ville.

VIII. *Saxe. Dresde.* Les Etats de cet Electorat se sont séparés, après avoir terminé, à la satisfaction de la Cour, les affaires qui avoient été mises sur le tapis devant eux. S. M. Polonoise qui n'attendoit que la clôture de cette Diette pour retourner à *Varsovie*, est partie le 23. Octobre pour s'y rendre, & l'on a même reçu des avis qu'elle y étoit heureusement arrivée avec toute sa suite le 29. La Princesse Epouse du Prince Royal & Electoral accoucha le 4. Novembre d'une Princesse, qui fut baptisée le soir dans la Chapelle du Château, & nommée *Caroline*.

IX. *Cassel.* Quoique la Diette du Landgraviat ait terminé ses séances, on n'est pas plus informé que le mois dernier du résultat qui a été pris dans cette Assemblée. Le Roi de Suede, après avoir fait tous les Reglemens qu'il a cru nécessaires pour un bon Gouvernement, & ordonné entr'autres la reforme d'une grande partie des Troupes de ce Pays, partit le

le 29. Octobre pour retourner dans son Royaume. Les Princes les freres l'accompagnent , avec plusieurs Generaux & autres personnes de distinction, jusqu'au de-là des frontieres de l'Electorat d'Hannover : S. M. fait état d'arriver le 15. Novembre à *Stockholm* par *Stralsund*. On lui rend par tout les mêmes honneurs qu'elle reçut en venant à *Cassel*. Le 30. étant arrivée sur les 11. heures du matin à *Herrenhausen* , le Maréchal de *Hardenberg* , les Ministres d'Etat & plusieurs autres Hanovriens de distinction complimenterent S. M. au nom du Roi de la Grande-Bretagne ; ils eurent ensuite tous l'honneur de dîner avec Elle à une table servie avec beaucoup de profusion , de mets les plus exquis : il y eut aussi deux autres tables pour les principaux Suédois de la suite du Roi , & pour ceux de la Cour d'Hannover : Sur les 4. heures de l'après-midi Sa Maj. partit de *Herrenhausen* pour continuer son voyage. Les ordres avoient été donnés de tirer le Canon de toutes les Places de cet Electorat , où Sa Maj. devoit passer ; mais à la requisition ces ordres ont été contremandés.

X. *Deux Ponts*. Un Détachement François de la Garnison de *Landau* , a pris possession de la Ville & Bailliage de *Bergzabern* , & deux Huiffiers y ont affiché un Arrêt du Parlement de *Colmar* , par lequel le Roi de France signifie aux Magistrats , aux Officiers civils & au peuple , que S. M. les regarde dès à present comme ses Sujets, par le droit qu'Elle a acquis par la mort du Duc de *Deux Ponts* sur tous les Biens que ce défunt Prince possédoit en *Alsace*. La Reine de Suede avoit aussi fait prendre possession du petit Bailliage de *Catharinenbourg* ; mais le Subdelegué de l'Abbé de *Fulda* a obligé les Sujets de ce Bailliage de prêter un nouveau serment , en les déchargeant de celui qu'ils avoient prêté à la

Reine de Suede ; & il a fait aussi arrêter & conduire en prison celui qui les avoit porté à prêter ce serment : Cependant ils ont été obligés , en vertu de l'Arrêt du Parlement de *Colmar* , de changer encore leur serment , & de le prêter au Roi de France.

XI. *Turquie. Constantinople.* Ni les supplices cruels qu'on a fait souffrir depuis un an à une infinité de personnes condamnées à mort pour cause de rebellion , ni les mesures prises ensuite pour rétablir la tranquillité si fort alterée en cette Capitale par les émeutes qui y sont survenues , ni enfin toute l'habileté des Ministres , & les résolutions des Divans pour y réussir , n'ont jusqu'ici effectué que très peu de chose. L'esprit de faction & de parti regne autant que jamais ; le mécontentement du Gouvernement présent éclate de tems en tems , & le peuple toujours porté à la revolte , s'assemble en differens lieux , pour mettre à exécution ses pernicieux desseins. Le 29. Septembre on découvrit , & l'on prévint heureusement les suites d'un nouveau soulèvement , dont les Auteurs vouloient se rendre au Serail pour demander les têtes des principaux Ministres , détrôner aussi le Grand-Seigneur , & en mettre un autre en sa place. En attendant le mois prochain , auquel la Table des Matieres placée à la fin de ce Journal , nous oblige de renvoyer le recit des circonstances qui ont accompagné ce complot , nous dirons seulement qu'il fut découvert par deux *Gebedgis* , qui étant yvres , dirent à haute voix ce qu'ils avoient tenu jusqu'alors secret ; qu'on les conduisit par feinte , & sous divers prétextes , au Capitaine des Hallebardiers , & de celui-ci devant le Grand-Vizir , qui les examina d'abord en personne , & leur fit avouer , avec d'autres particularités , ce qu'ils avoient déjà divulgué ; que l'on s'est ensuite saisi d'un nombre de rebelles , dont la plupart ont

été exécutés ; que cependant , & sans doute , pour empêcher le murmure de quelques Grands & du peuple , & qu'il ne survînt plus de pareils desordres , le Grand Vizir lui même avoit été déposé & envoyé en exil , pour s'être attiré la haine de presque tous les Officiers de la Porte - Ottomane , dont il avoit tâché de rogner l'autorité.

On a reçu avis de la frontiere de *Perse* que l'Armée du Sophy continuoit à faire de grands progrès sur celle des Turcs ; que le fils aîné du Sultan Achmet déposé étoit venu joindre le Sophy avec quelques Troupes , & que ce Prince lui faisoit espérer de le faire monter sur le Trône Ottoman.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. *Suede. Stockholm.* Le Comte de Casteja Ambassadeur de France , a déclaré à la Reine & au Sénat , que non-obstant les aparences d'une paix generale , le Roi Très-Chrétien son Maître avoit résolu de continuer les Subsidés accordés à la Couronne de Suede , pour le secours de Troupes qu'elle s'étoit engagée de lui fournir en cas de besoin ; & le Comte de Horn a répondu là dessus à Son Excellence de la part de la Reine & du Sénat , qu'on observera aussi ponctuellement tous les engagements faits avec la France.

Mr. Kônig , premier Directeur de la nouvelle Compagnie des Indes Orientales , érigée en cette Ville , étant revenu ici de *Gottenbourg* , où il étoit allé faire hâter l'équipement du premier Vaisseau destiné

destiné pour ce Pays là, en a fait son rapport aux autres Directeurs, qui ont unanimement résolu d'en équiper un second de 46. pieces de Canon pour l'y faire suivre vers le Printems prochain.

Comme le Roi fait état d'être ici de retour de *Cassel* vers le milieu de Novembre, on fait de grands préparatifs dans cette Capitale pour la reception de S. M. on tirera entr'autres un très-beau feu d'artifice le jour de son arrivée, & il y aura aussi de grandes illuminations.

II. *Dannemarc.* Il ne paroît rien des conférences qui continuent de se tenir à la Cour : on les croit toujours occasionnées par quelque affaire d'importance qui doit regarder le Royaume de Suede, & que des prétendus clairvoyans font rouler sur toute autre chose ; mais sans se fatiguer par de vaines conjectures, & sans craindre de rien avancer qui pût donner atteinte à la verité, on peut certifier par les mesures que prend cette Cour, que l'intention de S. M. Danoise, est de maintenir la tranquillité dans ses Etats, d'entretenir une bonne correspondance avec les Princes ses Voisins, & par ce moyen de faire jouir ses Sujets des suites heureuses d'un regne qu'elle a commencé dans la paix ; & que c'est-là, sans doute, le fruit du résultat de ces conférences, & des Conseils Privés qui se tiennent aussi frequemment.

La Cour se tenoit dans le courant d'Octobre à *Vredensbourg*, où l'on celebra le 6. avec magnificence l'anniversaire de la naissance de la Princesse-Charlotte-Amelie, & le 24. celui de Madame la Margrave de Culmbach, qui entra ce jour-là dans la soixante-cinquième année de son âge : Tous les Chefs des Colleges, de même que tous les Ministres étrangers, & beaucoup d'autres personnes de distinction, s'étoient rendus le 12. dans ce Chateau pour
com-

complimenter le Roi sur l'entrée de la seconde année de son avènement à la Couronne.

Il paroît un Placard à *Copenhague*, par lequel il est défendu aux Officiers-Commandans de se marier sans l'agrément du Roi ; & aux Capitaines, Lieutenans & Enseignes, sans la connoissance de leurs Officiers-Commandans.

III. *Moscow*. Ce fut le 11. Septembre que le Corps de la Czarine Douairiere *Ottokesa*, dont nous annonçâmes la mort le mois dernier, fut inhumé dans l'Eglise du Couvent où elle s'étoit retirée ; la Duchesse de Mecklembourg, & la Princesse *Elizabeth* assisterent à ses funeraillies, de même que toute la Cour, qui a pris un deuil de trois mois pour la mort de cette Princesse.

Le 16. un Prince du *Mont Liban*, qui est arrivé ici depuis peu, fut admis à l'Audience de la Czarine ; il reçut en cette occasion un present de 6000. roubles de S. M. pour les employer à bâtir un Couvent dans son Pays ; & on lui a donné des passeports nécessaires avec des Lettres de recommandation pour le Grand Vizir.

Pendant que l'on celebroit en dernier lieu la fête de St. Alexandre Newski, le Comte *Potofski* qui réside en cette Cour en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi & de la Republique de Pologne, fut créé par la Czarine Chevalier de cet Ordre. On assure que le General *Weisbach* qui commande en Chef dans l'*Ukrains*, sera rappellé dans peu, pour être revêtu d'un Emploi considerable, & que Mr. de *Schwerin*, General-Major, sera nommé en sa place. On n'apprend pas que la Czarine ait encore accédé au Traité de *Vienne*, ni que son départ pour *Petersbourg* soit fixé ; mais comme les Fourriers de la Cour ont pris les devans, cela donne lieu de croire qu'ils seront dans peu suivis par S. Maj. Cependant

l'on

l'on veut insinuer que ce voyage est différé jusqu'à l'arrivée d'un nouvel Ambassadeur de l'Empereur de la *Chine*, qui vient à *Moscow* avec la Caravane dont nous avons fait mention il y a quelques mois.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le 22. Octobre, jour anniversaire du Couronnement de Leurs Majestés, on sonna toutes les Cloches de cette Capitale; l'Étendard Royal fut arboré aux lieux accoutumés; à une heure après-midi on tira le Canon du Parc de *St. James* & celui de la *Tour*, & le soir il y eut dans presque toutes les rues des feux, de grandes illuminations & autres démonstrations de Joye; cet anniversaire fut aussi célébré ce jour-là avec beaucoup de pompe à *Hamptoncourt*, où la Cour continué de faire son séjour. Le 24. sur les 10. heures du matin le Duc de Lorraine arriva ici de Hollande par *Greenwich*, à bord du Yacht nommé le *Fubbs*, le Comte de Kinski, Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur, l'ayant reçu au Quai de la *Tour* dans son Carosse, le conduisit à travers la Ville à son Hôtel situé au Quarré de *Hannover*, où les Ministres étrangers & plusieurs autres personnes de distinction l'allèrent complimenter sur son heureuse arrivée; le lendemain S. A. R. accompagnée de 2. Seigneurs qui sont à sa suite, partit de cette Ville dans le Carosse du Comte de Kinski, suivie de quatre de ses Gentilshommes dans un autre Carosse

rosse à six Chevaux, du Comte de Watsdoiff, Envoyé du Roi de Pologne, & de Monsieur Hop, Ministre de Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux des Provinces Unies: Etant arrivée peu de tems après à une petite distance du Château de *Hamptoncourt*, elle descendit de Carosse, traversa ensuite la premiere Cour dans une Chaise à Porteurs, & marcha à pied par la seconde Cour, conduite par deux Gentilshommes du Roi, & par le Castellan du Château, qui la menerent dans la Gallerie où sont les portraits des Amiraux de la Grande-Bretagne: Elle y fut reçûë par le Duc de Grafton, Grand Chambellan du Roi, qui la conduisit dans une autre Gallerie où sont les tableaux nommés *Carrons de Raphael*. Le Comte de Dunmore reçut ensuite ce Prince, & le mena dans le Cabinet de S. M. dont il ferma la porte: S. A. R. après y avoir resté quelque tems, en sortit, & fut conduite à l'Apartement de la Reine par le Comte de Grantham. S. Maj. la reçut d'une maniere fort gracieuse, de même que le Duc de Cumberland & les cinq Princesses qui étoient pour lors dans le même Apartement, & lui demanda combien de tems elle faisoit état de rester en Angleterre: Sur quoi S. A. R. répondit *autant qu'il plaira à Votre Majesté*: Elle se rendit ensuite avec les mêmes ceremonies auprès du Prince de Galles, jusques dans sa Chambre du lit, où Elle s'entretint quelque tems avec ce Prince: Après ces premieres entrevûës le Duc de Lorraine retourna à l'Apartement de la Reine; toute la Cour s'y étoit assemblée, & y parût en habits magnifiques: Ce Prince y parla à un grand nombre de Seigneurs & Dames qui furent tous charmés de ses manieres gracieuses: Il alla ce jour-là dîner à la Maison de Campagne du Comte de Kinski, située près de *Richmond*, d'où il retourna le soir à *Londres*.

II. L'un des principaux Officiers de la Corporation charitable s'évada le 26. avec une grosse somme d'argent de la Caisse de cette Corporation ; un de ses Clercs & le Garde-Magazin de son Bureau en firent autant , & emportèrent aussi avec eux une grande quantité de bijoux qui y étoient en gage : on en fait monter la perte à plus de 300. mille liv. sterlings , & beaucoup de François établis en cette Ville , y sont intéressés pour des sommes considérables.

III. On a appris ici avec étonnement les nouvelles autant surprenantes qu'imprévues touchant le Roi de Sardaigne Victor-Amedée ; on est aussi informé par des avis venus de *Lisbonne* , que le Roi de Portugal ayant fait publier le 29. Septembre dernier , un Edit pour l'établissement d'une Compagnie des Indes Orientales, le Consul Anglois qui y reside avoit défendu à tous les Facteurs de sa Nation , de s'intéresser en aucune manière à cette Compagnie , & qu'il leur avoit en même tems produit l'Acte du Parlement passé il y a quelques années pour défendre aux Sujets de ce Royaume de prendre part à aucune Compagnie des étrangers aux Indes Orientales. On ne parle plus du Comte d'Ughi, dont nous avons fait mention le mois passé ; ce qui fait croire qu'il n'étoit chargé d'aucune Commission importante.

IV. Le Comité du Commun Conseil de cette Ville de *Londres* , établi pour la distribution de 3200. liv. sterlings qu'on a reçu pour les pauvres Habitans qui ont souffert dans les derniers incendies de *Blandford* , de *Tiverton* & de *Ramsley* , a résolu d'en donner 1800. à ceux de *Blandford* , 900. à ceux de *Tiverton* , & 300. à ceux de *Ramsley* ; on leur distribuera aussi l'argent qui a été collecté depuis avec ce qu'on pourra encore recevoir pour

le même sujet : La perte soufferte à *Bladford* monte à 87190. liv. sterlings ; celle de *Tiverton* à 42875. & celle de *Ramsay* à 11780.

V. Le 27. L. Maj. & toute la Famille Royale accompagnées du Duc de Lorraine, & de plusieurs Seigneurs & Dames, allèrent prendre le divertissement de la Chasse dans la Forêt de *Windsor* : Ce Duc se servit en cette occasion de six Chevaux du Roy, & se distingua par son adresse. Le Cerf fut forcé ; mais il obtint grace par le plaisir qu'il donna ; au retour de la Chasse Son Altesse Royale dîna avec le Roy dans la Grande Gallerie : Le Prince de Galles, deux personnes de distinction qui sont à la suite du Duc, des Ducs de Grafton, de Devonshire, de Newcastle & de Richmond, de même que le Comte de Kinski, le Chevalier Robert Walpole, le Lord Harrington, le Lord Delaware, & le Lord Guilford furent aussi de ce Repas. Le Duc de Lorraine, comme gardant l'*incognito*, étoit à la gauche du Roy & le Prince de Galles à la droite : il alla ensuite passer la nuit à la maison de Plaisance du Comte de Kinski. La plupart des Seigneurs que nous venons de nommer, ont traité ce Prince à de magnifiques repas, & lui ont procuré sur leurs Terres & ailleurs, tous les plaisirs & les divertissemens imaginables. Le premier Novembre S. A. R. accompagnée du Duc de Richmond, du Comte d'Albemarle, du Lord Torrington, & de diverses autres personnes de distinction, s'embarqua sur la *Tamise* dans la Berge du Roy, & se rendit à *Woolwich*, pour y voir lancer à l'eau le *Somerset*, Vaisseau de guerre du troisième rang & de 80. Canons, de même qu'une Chaloupe nommée le *Grampus* ; Elle vint ensuite visiter l'Hôpital de *Greenwich*, où Elle eut le plaisir de voir dîner tous les Pensionnaires. Les Commissaires de l'Amirauté lui donnerent après cela

cela un repas splendide dans le Palais de la Reine ; & sur les huit heures du soir S. A. R. revint à Londres, chez le Comte de Kinski dans le Carosse de Son Exc. C'est à quoi nous nous bornons ce mois-ci ; la place ne nous permettant pas d'en dire davantage là-dessus.

VI. *Irlande.* Le Duc de Dorset, Viceroy de ce Royaume, fit le 16. Octobre à *Dublin* l'ouverture du Parlement par un très-beau discours : Les deux Chambres résolurent unanimement de présenter chacune au Roy une très-humble Adresse. Le 18. ces deux Adresses furent délivrées à Son Excellence, pour être envoyées à S. M. & les deux Chambres présenterent en même-tems au Viceroy une Adresse pour le remercier de la Harangue qu'il avoit prononcée du Trône. Toutes ces pièces ont été rendues publiques, ensemble deux Adresses de remerciement présentées au Duc de Dorset, avec les réponses de ce Seigneur. Nous pourrons en faire part le mois prochain, si des matieres plus interessantes ne nous obligent de les passer sous silence.

VIII. *Hollande.* Le Comte de Sintzendorff, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur entre souvent en conference avec quelques Seigneurs de la Régence, & les Ministres des autres Puissances de l'Europe en font de même, sans qu'il paroisse rien du résultat de toutes ces Conferences. L'Amiral Perez, Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur de Maroc, *Muley Abdalach*, est parti pour retourner dans son Pays, après un long séjour qu'il a fait à *La Haye*.

VIII. *Pays-Bas. Bruxelles.* On a reçu des ordres de la Cour de *Vienne*, de détacher trois Régimens de ces Pays, sçavoir, celui de *Königseck*, pour la *Bohème* ; celui du Grand Maître de l'Ordre Teutonique, pour la *Silésie* ; & celui de *Bade* pour *Fribourg* ; mais ils doivent être remplacés par trois Régimens

Régimens, dont l'un doit venir de *Fribourg*. Il y aura aussi incessamment une reforme dans les Troupes de l'Empereur, qui sera, dit-on, suivie d'une autre, vers le nouvel an.

On travaille avec chaleur à rebâtir la Chapelle du Palais Royal, que l'on espere avoir perfectionnée le jour anniversaire de l'Incendie qui la consuma, pour y celebrer le service divin; & il paroît divers plans pour rebâtir le Palais Royal avec beaucoup d'économie. Voici à ce sujet, & sur quelques autres matieres des propositions que Mr. le Chancelier fit le 9. Octobre aux Etats de *Brabant* de la part de l'Empereur. 1. De concourir conjointement avec les autres Provinces de ce Pays aux frais pour rebâtir le Palais Royal de cette Ville de *Bruxelles*. 2. D'accorder à S. M. Imp. le subside ordinaire des deux vingtièmes deniers pour l'année 1732. 3. De continuer l'Impôt sur les 4. especes de consommation. 4. D'admettre l'Abbé de *Cambergue*, Chapelain Héritaire de la Cour, au nombre des Membres Ecclésiastiques de l'Etat. 5. De rembourser les sommes qui ont été ci-devant négociées en *Hollande* sur les revenus des Bureaux situés le long de l'*Escaut*. On doit traiter d'une liquidation sur ce dernier point; & Mts. Fraula, Directeur General, & Coppitiers, Conseiller, ont déjà été nommés pour en convenir avec les Commissaires Hollandois.

Mr. de Beaufe, Ingénieur General, revint le 29. de *Luxembourg*, faire raport au Gouvernement que les nouvelles fortifications de cette Place étoient presque perfectionnées, & le lendemain il partit pour *Lier*, dont il est Gouverneur. En consideration des grands services qu'il a rendus à Sa Maj. Imp. ce Monarque, lui a, dit-on, donné les appointemens, qu'ont ordinairement les Generaux de Bataille.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* La Duchesse de Cesarini est accouchée à Rome d'une fille qui fut tenuë sur les Fonts de Baptême le 25. Septembre au nom du Roy & de la Reine d'Espagne, par le Cardinal Bentivoglio avec la Princesse de Piombino.

Le 18. Octobre la Duchesse de Richmond accoucha d'une fille à Londres; & Madame l'Épouse de Mr. George-Frederic Burgrave de Kirchberg, née Comtesse de Nassau-Otweyer, mit aussi au monde une fille à peu près dans le même tems.

Madame la Comtesse de Grosberg, née Comtesse de Collins, accoucha le 23. de son second fils à Bruxelles.

II. *Mariages.* Le Baron de Binder, Chevalier de l'Ordre de St. Jacques, & Comissaire General des Guerres au service de l'Électeur de Cologne, épousa le 21. à Broël, Mademoiselle de Clair; & ce fut S. A. S. E. qui fit la ceremonie de benir leur mariage dans la Chapelle de ce Château.

III. *Morts.* Mr. de Riese, Envoyé Extraordinaire du Roy de Suede auprès de l'Empereur, est mort à Vienne; & Mr. de Becheter à Berlin: ce dernier étoit Lieutenant-General des Armées du Roy de Prusse, Commandant de Magdebourg, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, & Chevalier de l'Aigle noir.

Mr. Urbanowitz, Lieutenant-General au service de la Russie, ayant voulu passer à Cheval la Riviere
de

des Princes &c. Decemb. 1731. 443
de *Mosca*, a eu le malheur de s'y noyer.

Dom Antoine Arduino, Lieutenant General des Armées du Roy d'Espagne, Chevalier de la Toison d'or, & Gouverneur de Tarragone, a payé le tribut à la nature dans son Gouvernement.

Un Payfan des environs de *Weybourg* en Finlande, nommé Chrétien Hanssen, termina au commencement d'Octobre une carrière de 119. ans 6. semaines & deux jours.

La mort enleva le 6. Octobre Mr. Wiebe, Conseiller Pivé de S. M. Danoise & Stadhouler de *Norwegue*, qui est fort regretté d'un chacun à cause de son rare mérite.

Le Marquis de Granby, fils aîné du Duc de Rutland, est mort de la petite verolle dans le Comté d'*York*; & le Marquis de Graham, Comte de Bedford, & fils du Duc de Montrossi, mourut aussi à *Londres* le 11. après une courte maladie.

Le 22. Mr. Suffridus Westerhuys, ancien Bourguemaître de la Ville de *Franecker*, & Député pour la Province de Frise, à la Chambre des Comptes de la Generalité, mourut à *La Haye*, âgé de 63. ans.

Madame l'épouse du Colonel de la Mark, fils du Comté de ce nom, est morte à *Aix-la-Chapelle*, après y être accouchée d'un fils.

La nuit du 25. au 26. le Prince de Carpegna mourut subitement à *Paris*, dans la 48. année de son âge: comme il est mort sans enfans, Mr. Delci, Nonce du Pape, fit d'abord mettre le Scellé à sa maison & à celle qu'il avoit à *Anieres*, en faveur du fils de sa sœur qui se tient à *Rome*: Ce défunt Prince lui avoit envoyé depuis quelque-tems ses magnifiques Carosses, avec ses joyaux & sa vaisselle d'argent; mais il n'a pû disposer de sa Principauté

pauté parce que c'est un Fief relevant de l'Empire, qui appartient au plus proche mâle de sa Famille.

Le Duc de Chatillon est mort à *Paris*, âgé de 69. ans ; & Madame d'Herbigny veuve du feu Conseiller de ce nom, y est aussi morte à l'âge de 45. ans. Elle a legué 600. livres par an à chacun de ses Domestiques ; & une pension annuelle de 4000. livres dont elle jouissoit, revient à la Couronne.

Madame de l'Aubespine âgée de 60. ans ; Mr. de Baudry, Conseiller au Parlement, & Monsieur de Planque, Sous-Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françaises, ont été tous trois emportés de la petite verolle dans la même Ville.

Messire Gaston de Montvala Comte d'Entraigne ; & Enseigne des Gendarmes-Dauphins, est aussi mort de cette maladie à *Fontenay*, dans la 31. année de son âge, ayant épousé depuis peu la nièce de l'Abbé Minguy.

F I N.

T A B L E D E S A R T I C L E S

Du mois de Decembre 1731.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	383
ARTICLE II. <i>Espagne.</i>	394
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	400
ARTICLE IV. <i>France.</i>	416
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	423
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	433
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande & Pais-Bas.</i>	456
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	442

*Table generale & alphabetique des principales
Matières contenues dans ce Tome LV.*

A

A Genoïs (le Comte d') reçu au Parlement de Paris comme Duc & Pair de France.	29
<i>Allemagne.</i>	35. 132. 196. 273. 343. 423
<i>Angleterre.</i>	69. 152. 212. 294. 365. 436
<i>Allemani</i> (le Nonce) admis pour la premiere fois à l'Audience du Roi d'Espagne.	100
<i>Alger</i> (Corsaires d') enlevent un Vaisseau Hambourgeois.	102
<i>Afognes</i> (Vaisseaux d') reviennent à <i>Cadix.</i>	169
<i>Aldobrandini</i> (le Cardinal) fait à Rome son entrée publique.	174
<i>Arrêt</i> du Conseil d'Etat du Roi de France , pour défendre l'entrée des foyes dans le Royaume , venans du Comtat d'Avignon , 191. autre du même Conseil portant suppression d'un certain Ecrit 192., autre du Parlement de Paris contre un Imprimé intitulé , seconde Lettre à Mr. Gilbert des Voisins &c. <i>ibid.</i> autre du Conseil d'Etat du Roi , pour faire cesser toutes les disputes au sujet de la Constitution <i>Unigenitus</i> , 266. autres du même Conseil portant suppression d'un Mandement de l'Archevêque d'Embrun , 338. & d'une Instruction Pastorale du même Prélat , 419. autre du Parlement de Paris qui supprime un Bref du Pape condamnant l'Ordonnance de l'Evêque de Montpellier contre la délibération de son Chapelain 340. Discours du Procureur General du Roi à ce sujet 341. autre rendu par le Parlement d'Aix en Provence au sujet du Pere Girard & de la Demoiselle Cadieres.	421
<i>Arrivée</i> de 15. Vaisseaux dans la Tamise.	297

Table des Matieres.

B

B <i>Astie</i> (le Gouverneur de la) se retire dans le Château.	25
<i>Boufflers</i> (le Duc de) prend séance au Parlement en qualité de Duc & Pair.	28
<i>Brunswick-Wolfembutel</i> (le nouveau Duc de) distribué des medailles à diverses personnes de distinction, 62. reçoit l'hommage des Habitans de la Capitale de ses Etats.	359
<i>Bruxelles</i> , fêtes que l'on y donne au Duc de Lorraine.	77. 156. 219. 376
<i>Barbarie</i> .	102. 170
<i>Bonac</i> (Lettre du Marquis de) pour convoquer à Bade la Diette du Corps Helvetique 117. fait des complimens aux Députés 183. leur communique une Lettre suivie de la déclaration des motifs pour lesquels il les assemble.	184
<i>Brandebourg-Swed</i> (le Margrave de) sa mort.	137
<i>Bonn</i> (fin de la Diette à)	139
<i>Barrington</i> & le Prince George (les Vaisseaux) périssent.	153
<i>Barcelonne</i> .	246. 398
<i>Broüilleries</i> dans l'Archevêché de Saltzbourg.	281.
347. 429. celles qui regnoient entre le St. Siege & le Canton de Lucerne terminées.	333
<i>Boufflers</i> (la Duchesse de) accouche d'un fils.	301
<i>Borghese</i> (la Princesse Doüairiete de) morte à Rome.	379

C

C <i>Combat</i> de Tauraux donné à Seville.	15
<i>Cadix</i> .	15. 101. 168. 245. 397
<i>Camerino</i> (Mr. de) pourvû du Gouvernement de Benevento.	18
<i>Coscia</i> (le Cardinal) malade à Naples, 22. sujet de cette maladie <i>ibid</i> , l'entrée des Eglises lui est	

Table des Matières.

- défenduë *ibid.* Sa Bibliothèque transportée au
 Château St. Ange 105. n'oublie rien pour se ju-
 stifier 109. aigrit les esprits des Cardinaux 172.
 mortifié de l'emprisonnement de l'Evêque de
 Targa son frere 178. il se fait nommer l'Abbé
 Benoît *ibid.* il lui est défendu de percevoir les
 revenus 249. adresse & politique de ce Cardinal
 321. passe un acte par lequel il déclare que tous
 ses Biens sont à ferme. 322
- Corse* (les mécontents de) menacent la Bastie 25. re-
 duisent St. Fiorenzo, & reçoivent du secours *ibid.*
 s'avancent vers Terra - Vecchia 114. soumettent
 quatre Bourgs *ibid.* défont un Détachement de la
 Garnison d'Aiaccio 181. les Genoïs font publier
 dans cette Isle une amnistie generale 256. avanta-
 ges remportés sur les rebelles. 330. 412
- Constantinople* (détail d'un second soulèvement à)
 63. mouvemens parmi les Grecs 140. change-
 mens faits dans les principales Charges 141. dé-
 tail d'une victoire suposée 143. le Grand Seigneur
 accorde des Lettres Patentes au nouveau Patriar-
 che des Grecs. 205
- Czarine* (la) confere divers emplois à l'occasion de
 l'anniversaire de son Couronnement 65. S. M. pa-
 roît satisfaite du Traité de Vienne 66. la résolution
 d'y acceder 293. signe un ordre qui regle le droit
 d'entrée des grains dans la Ville de Riga. 293
- Copenhague.* 67. 208. 291. 360. 434
- Castro* (Dona Therese de) morte à l'âge de 120.
 ans. 80
- Ceremonie* faite à Strasbourg au sujet de la Beatifi-
 cation du Bienheureux Pierre Fourier de Mattain-
 court 82. autre à Espinal au même sujet 152.
 autre à Dom Evre. 314
- Cibo* (le Card.) renonce au Prieuré de Rome. 108
- Coire.* 117. 258

Table des Matieres.

<i>Cologne.</i>	139. 204
<i>Cassel.</i> 139. préparatifs qu'on fait pour y recevoir le Roi de Suede 204. entrée de S. M. en cette Ville 286. détail de la reception qui lui a été faite 287. visite les Places du Landgraviat, & y fait la revûe de ses Troupes 357. son départ pour la Suede.	430
<i>Coimbre</i> (l'Inquisition de) condamne plusieurs personnes à mort.	171
<i>Clement XII.</i> accorde des secours à la Republique de Venise 20. ses mouvemens au sujet des Duchés de Parme & de Plaisance 21. reçoit la Haquenée 173. donne le Chapeau aux Cardinaux Grimaldi & Aldobrandini 175. admet à son Audience un Chanoine député par les mécontents de Corse 177. fait ôter la manteline à 4. Prélats, & ouvre la bouche aux Cardinaux Aldobrandini & Grimaldi 320. démet 12. Evêques 251. nomme à divers Emplois 252. fait afficher un Chiropgraphe à Rome contenant les droits du St. Siege sur les Duchés de Parme & de Plaisance 324. reçoit un present du Grand Duc de Toscane. 325. crée 5. nouveaux Cardinaux.	401
<i>Charri</i> (le Comte de) nommé Amiral de la Flotte d'Espagne.	242
<i>Czarine</i> (la) Douïairiere, Ottokefa-Eudoxie Fedovine, sa mort 379. son origine.	ibid.

D

D <i>Escripion</i> d'une machine merveilleuse 11. d'une autre du même Machiniste 305. d'une autre du St. Vayringe.	306
<i>Doria</i> (Mr.) fait par le Pape Archevêque de Benevento 18. reçoit le Pallium 107. arrive à Benevento 178. son inquiétude au sujet d'une certaine défense.	ibid.
<i>Démêlés</i> entre le St. Siege & la Cour de Turin 19.	

Table des Matieres.

- démarche du Pape pour les terminer 175. le Roi de Sardaigne n'y veut pas prêter l'oreille 182. suite de ces broüilleries. 248. 323
- Découverte* près de Chantilly d'une terre propre à faire de la porcelaine 31. autre de quelques mines de plomb près de Rennes en Bretagne 121. autre d'un trésor caché 123. autre d'une mine d'or près de Talavere. 168. 244
- Decret* publié à Ratisbonne au sujet du Traité de Vienne. 38
- Dannemarc* (le Roi de) couronné à Copenhague 143. relation de cette cérémonie. 144. *Et suiv.*
- Dresde.* 138. Le Roi de Pologne fait la revûe de ses Gendarmes campés près de cette Ville. 348
- Deux Ponts* (mort du Duc de) 358. prise de possession de ce Duché. *ibid.*

E

- E** *Nigmes.* 12. 96. 164. 240. 315. 393
- Espagne.* 13. 96. 165. 241. 316. 394
- Erizzo* (Mr. Antoine) fait voile pour Corfou. 24
- Epreuve* faite de la matiere d'une mine d'or découverte à Senegal. 32
- Empereur* (l') fait present au Card. Grimaldi d'une Croix d'émeraudes garnie de diamans 37. accorde du secours à la Republique de Genes contre les Soulevés de Corse 133. prend les eaux de Rohitseh 134. dispose du Gouvernement du Vieux-Brissach, & des Charges de Grand Maître de la Maison de l'Archiduchesse Marie-Madelaine, & de Conseiller privé de Conference 135. accorde le secours qu'on lui demande pour être envoyé dans l'Archevêché de Salzbourg 279. donne l'Evêché de Palerme au Pere General des Franciscains à Naples 281. va au devant de l'Electeur de Mayence 343. donne à ce Prince toute sorte de diver-

Table des Matieres.

tiffemens.	345
Enfant né en 1721. & mort ſçavant en 1725. 92	
Effets de la Flotille revenue de Vera Crux distribués aux Intereſſés , à quelle condition.	396

F

F ete donnée à la Cour d'Espagne le jour de la fête de St. Philippe.	14
Figuerra (Dom Antoine de) obtient le Gouvernement de Campeche en Amerique.	14
Florence.	23. 110. 252. 325. 404
France.	26. 118. 187. 260. 334. 416
Fontainebleau.	118. 187
Foudre (la) fait divers deſordres.	124. 190. 245
Force (la Duchefſe de la) ſa mort.	157
Francfort.	204

G

G enes. 113. Départ de quelques Bâtimens pour l'Ifle de Corſe <i>ibid.</i> la Régence fait publier un Edit pour empêcher tout commerce avec les Soulevés. <i>ibid.</i> un Bâtiment Genoïſ perit avec plu- ſieurs perſonnes 114. priſe d'un Brigantin par les Galeres Genoïſes 180. Placard publié en cette Ville au ſujet d'un Vaiſſeau François.	328
Gibraltar.	170. 399
Grimaldi. (le Cardinal) fait ſon entrée publique à Rome.	174
Geneve , orage violent qui ſ'y fait 183. arrivée en cette Ville des Vaudois chaffés de leur pays.	259
Gorze (tête donnée à) par Mr. de Chazor.	195
Gaſtaldi (Mr.) fait des plaintes au Roi d'Angleterre & à quel ſujet.	214
Gradenigo (Mr. Vincent) ſa mort.	224
Groſſeſſe de la Reine de France déclarée.	335

H

H ollande.	76
Hannover.	138. 202

[*Table des Matieres.*]

<i>Heydelberg.</i>	139
<i>Hamptoncourt.</i>	152. 212
<i>Holstein Sonderbourg</i> (la Duchesse de) accouché d'un Prince.	157
<i>Hoim</i> (le Comte) disgracié & pourquoi 201. vend sa Terre de Sacken.	286
<i>Hambourg.</i>	209. 361
<i>Hesse-Rhinfeltz</i> (le Landgrave de) son mariage.	301

I

I <i>Talie.</i>	16. 103. 172. 247. 320. 400
<i>Incendie</i> arrivée aux Villages de Montjavault, de Domini & de Ste. Claire 31. autres à Blandford & à Tiverton 155. autre à Ancone 178. autre à Wunziedel 205. autre près de Rotherhith 217. autre à Galata 290. 359. autre à Peterkau. 294	
<i>Tablonouski</i> (le Palatin) sa mort.	158
<i>Instruction</i> Pastorale de l'Evêque de Laon supprimée.	265

K

K <i>Ohari</i> (le Comte) meurt en Hongrie.	158
<i>Keene</i> (Mr.) notifie au Roi d'Espagne l'arrivée à Cadix de l'Escadre Angloise.	242
<i>Kuhnburg</i> (Mr. Ferdinand de) meurt à Prague.	302

L

L <i>litterature.</i>	3. 81. 151. 227. 305. 383
<i>Lisbonne.</i> 16. 101. 171. 399, Départ de cette Ville de deux Vaisseaux de guerre pour les Indes Orientales 16. sortie du Tage de la Flotte pour la Baye de Tous les Saints.	<i>ibid.</i>
<i>Luques</i> (l'Archevêché de) conféré au Cardinal Grimaldi.	18
<i>Lois XV.</i> Roi de France tient un Chapitre de l'Or	

Table des Matieres.

- dre du St. Esprit 26. assigne une pension annuelle
 au Comte de Rothembourg , & dispose en sa
 faveur du Gouvernement de Bethune 27. gratifie
 l'Abbé de Sef-Maisons d'une Abbaye *ibid.* ordonne
 la publication d'un Arrêt qui défend de charger
 aucuns effets à bord des Vaisseaux de la Compà-
 gnie des Indes , sans les spécifier 30. d'un autre
 qui porte défenses de faire aucuns pelerinages
 hors du Royaume , sans une permission expresse
 signée de sa main , à peine des Galeres *ibid.* pro-
 longe la diminution des especes 121. rend une
 visite au Maréchal de Villars 189. nomme à di-
 vers Benefices vacans 190. 263. dispose de plu-
 sieurs emplois importans 191. 192. 263. 336.
 donne Audience aux Députés des Etats de Lan-
 guedoc 261. fait la revûe de ses Gendarmes 262.
 reçoit un present de sept petits Chevaux par le
 Comte Maurice de Saxe. 262
- Lettre* circulaire du Marquis de la Paz contre la pré-
 tenduë grossesse de la Duchesse de Parme 166.
 autre venuë de la Bastie au sujet des troubles de
 Corse. 255
- Livorne* 181. visite faite par les Galeres de la Re-
 publique de Genes de tous les Bâtimens qu'elles
 rencontrent 181. canonement d'un Bâtiment Fran-
 257. visite que l'on y fait pour le logement de
 6000. Espagnols 409.
- Lorraine* (le Duc de) part de Bruxelles 219. arrive
 à Namur 220. visite les Places Pays Bas 221.
 289. son départ pour la Hollande 371. il y ar-
 rive 372. s'occupe à remarquer ce qu'il y a de
 plus curieux dans les principales Villes de ces
 Provinces 373. on lui rend par tout les hon-
 neurs dûs à son rang *ibid.* sa descente en Angle-
 terre. 436
- Saverne* (le Marquis de) épouse à Siegen la Coni-

Table des Matieres.

cesse d'Hohenloë - Bartenstein 223. ceremonie de ce mariage. <i>ibid.</i>
<i>Lôwenstein</i> (Jean-Ernest de) Prince & Abbé de Sta- velot &c. meurt à Aix la Chapelle. 226

M

M <i>Affés</i> (le Comte de) notifie au Roi de France l'accouchement de la Reine de Sardaigne & la naissance d'un Prince nommé Duc d'Aoste. 27
<i>Metz</i> (les Magistrats de la Ville de) font publier une Ordonnance par laquelle ils donnent de nou- veaux noms à la place & aux ruës qui environ- nent les Cazernes construites par les liberalités de Mgr. l'Evêque de Metz 33. relation de la ceremonie faite pour la dédicace de la place pre- sentement de Coislin. 126
<i>Mustapha Effendi</i> , Ambassadeur Turc, son entrée publique à Vienne 36. sa premiere Audience du Prince Eugene. 133. est admise à celle de l'Em- pereur 135. il est défrayé aux dépens de la Cour 346. son départ pour retourner à Constantino- ple. 425
<i>Massa-Carrara</i> (mort du Duc) 79
<i>Milan.</i> 112. 179. 254. 327. 411
<i>Missisipi</i> (Sauvages réduits au) 124
<i>Mojcovie</i> 151. 210. 293. 363. 435
<i>Mazarin</i> (le Duc de) son mariage. 157
<i>Mongresson</i> (le Pere de) meurt à Grenoble. 158
<i>Maladie</i> parmi le bétail en Auvergne. 343
<i>Mayence</i> (l'Electeur de) arrive à Vienne 343. re- ception qui lui est faite 344. son départ. 424
<i>Maison</i> de l'Infant Don Carlos formée 395. liste Seigneurs qui la composent. <i>ibid.</i>

N

N <i>Aples</i> , les tremblemens de terre continuent à s'y faire sentir 21. le Comte de Harrach, Viceroy de ce Royaume, communique à la No- blelle
--

Table des Matieres.

blesse un ordre de l'Empereur pour lever une somme d'argent *ibid.* résolution de la Noblesse à ce sujet 22. fête de la Translation du Corps de St. Janvier celebrée en cette Ville *ibid.* arrivée du Chevalier de St. George. 23. il reçoit les complimens du Cardinal Archevêque & autres *ibid.* va voir le Mont Vesuve 109. son départ *ibid.* Troupes qui ont leurs quattiers dans ce Royaume marchent vers Capoitte 108. le Conseil Collateral n'accorde que 300. mille ducats à l'Empereur 326. representations faites à ce sujet par le Comte de Harrach *ibid.* ordre donné là-dessus 327. défense du Conseil Collateral d'y executer aucuns Decrets de la Cour de Rome contre le Cardinal Colcia. 411
Naissances, Mariages. Morts. 78. 156. 223. 301. 442

O De à la louange de l'Evêque de Metz 93

P

P*Egnaranda* (le fils du Duc de) nommé Grand Echançon du Roi d'Espagne 14. mort du Duc de ce nom. 400
Port-Louis (arrivée de Vaisseaux à) 31. 194
Prusse (le Roi de) fait la revûe d'un Camp formé près de *Berlin* 60. declare le mariage de la Princesse sa fille ainée 61. son départ pour la Prusse 136. son retour à Berlin 199. va à *Custrin* & y assure de ses graces le Prince Royal 282. confere plusieurs Charges. *ibid.*
Philippe V. Roi d'Espagne, revoque une Declaration faite par son Ministre en France 97. se conforme au *Traité* de Vienne *ibid.* convient par une Declaration qu'une Escadre de Vaisseaux Anglois viendra lui prêter les secours necessaires pour

Table des Matieres.

pour transporter en Italie l'Infant Dom Carlos son fils 98. donne Audience à un Prince Maure 165. confere des Charges.	242
<i>Pallavicini</i> (le Nonce) son départ de Florence.	111
<i>Parme</i> (l'ancienne Duchesse de) arrive en cette Ville 111. aparences de grossesse de la seconde Duchesse doüairiere <i>ibid.</i> elles s'évanoüissent	331
Régence qu'on y a établie.	409
<i>Proclamation</i> du Roi d'Angleterre pour défendre à ses Sujets de ne pas fournir du secours aux soulévés de Corse.	154
<i>Preißilly</i> (le Baron de) sa mort.	157
<i>Portugal</i> (le frere du Roi de) reçoit l'habit Religieux.	171
<i>Picardie</i> (Canal de) se perfectionne.	194
<i>Pequigny</i> (le Duc de) sa mort.	225
<i>Prati</i> (sentence renduë contre Mr.)	250
<i>Petersbourg.</i>	364

R

R <i>Rome.</i> 16. Decret d'exécution affiché en cette Ville contre le Cardinal Coscia.	17
<i>Rites</i> (la Congrégation des) permet l'Office divin & la Messe de St. Pierre Orseolo.	19
<i>Ratishonne</i>	38. 136. 347. 428
<i>Ruffoli</i> (le Prince) sa mort.	224
<i>Reconnoissance</i> faite à Gray du cœur du B. Pierre Fourier de Mattaincourt 270. Estampe gravée à ce sujet.	272
<i>Rostock.</i>	361
<i>Reglement</i> du Conseil de l'Empire , pour la tutelle de l'Infant Dom Carlos , conférée à l'ancienne Duchesse Doüairiere de Parme & au Grand Duc de Toscane.	426

S

S <i>Seville.</i> 13. un Prince Maure y arrive 165. reflexions à ce sujet 163. on y prépare toutes choses	choses
--	--------

Table des Matieres.

choses pour le transport en Italie de l'Infant Dona Carlos.	168. 241. 317
<i>St. Germain de l'Auxerois</i> (la Paroisse de) delivre plusieurs prisonniers.	31
<i>Suede</i>	66. 151. 207. 292. 362. 433
<i>Suite & fin</i> du Journal du Parlement de la Grande-Bretagne 71. Harangues du Roi à cette occasion.	74. & <i>suiv.</i>
<i>Sardaigne</i> (la Reine de) accouche d'un Prince à Turin 78. on le nomme Duc d'Aoste.	115
<i>Suisse.</i>	116
<i>Saxe.</i> 138. Lettres expedies pour la convocation d'une Diette des Etats de cet Electorat <i>ibid.</i> on en fait l'ouverture 283. Articles qu'on y propose.	284
<i>Sardini</i> (Mr.) emprisonné dans le Château St. Ange 17. y subit de frequens interrogatoires 173. on lui permet de sortir de prison.	249
<i>Stockholm</i> (clôtüre de la Diette assemblée à) 207. le Roi de Suede amene en cette Ville la Duchesse Douairiere de Mecklembourg 208. confere divers Emplois <i>ibid.</i> ce Prince part pour ses Etats d'Allemagne.	<i>ibid.</i>
<i>Schonborn</i> (le Cardinal de) arrive à la Commanderie d'Altenbiellen.	222
<i>Sangusko</i> (le Prince de) son mariage.	301
<i>Stampa</i> (le General) prend possession des Duchés de Parme & de Plaisance au nom de l'Empereur 331. ce qui s'est observé en cette occasion <i>ibid.</i> Mr. Oddi Commissaire du Pape, proteste contre cette prise de possession.	332
<i>St. Aignan</i> (le Duc de) nommé à l'Ambassade de Rome, son départ pour s'y rendre.	342

T

T <i>Orrubia</i> (le Comte de) fait Maître d'Hôtel de la Maison de la Reine d'Espagne.	14
<i>Toscans</i>	

Table des Matieres.

<i>Toscane</i> (la Grande Princesse Violante de) la maladie 23. sa mort 110. la pompe funebre.	111
<i>Traité</i> de pacification signé à Vienne entre les Ministres de l'Empereur & celui de la Grande-Bretagne 42. autre signé à Florence pour l'introduction de l'Infant d'Espagne dans la Toscane 252. 405. autre d'Alliance conclu à Vienne 273. autre d'union & d'Alliance défensive entre les Electorats de Saxe & de Hannover signé à Dresde 349. six Articles dont le Traité de paix conclu avec la Hollande & la Regence d'Algera été augmenté.	374
<i>Turin.</i> 115. Défense qu'on y public 116. départ du Roi pour Evian.	182
<i>Targa</i> (l'Evêque de) transféré au Château St. Ange 172. interdit de dire la Messe 248. subit divers examens.	324
<i>Turcs</i> leur embaras causé par la guerre qu'ils ont avec les Persans 359. ce qu'ils pratiquent pour arriver à une paix.	<i>ibid.</i>

V

V <i>Enise</i> (le Doge de) fait la cérémonie d'épouser la mer 24. combat entre un Vaisseau de la Republique & un Corsaire de Barbarie 115. Commerce interdit à quel sujet.	332
<i>Vienne</i> (affaires d'importance mises sur le rapis à) 35. on y celebre l'anniversaire de la naissance de l'Archiduchesse fille aînée de l'Empereur.	<i>ibid.</i>
<i>Villegagnon</i> (le Comte de) meurt à Paris.	158
<i>Versailles.</i>	260
<i>Vie de l'Abbé Paris</i> (Livre intitulé) brûlé à Rome.	320
<i>Vizir</i> (le Grand) fait étrangler & emprisonner divers Sujets qui lui paroissent suspects.	359
<i>Victor. Amedée</i> (le Roi de Sardaigne) tâche de remonter	

Table des Matieres.

monter sur le Trône 413. détail de cette affaire;
ibid.

W

W <i>Ager</i> (l'Amiral) prend congé du Roi 153. est fait Amiral de l'Escadre bleüe de la Flotte d'Angleterre 214. son départ de Londres 215. arrive à Portsmouth 216. entre dans le port de Cadix avec son Escadre 246. reception qu'on lui fait <i>ibid.</i> prend congé du Roi & de la Reine d'Espagne à Seville , où il étoit arrivé 316. fait voile pour Barcelonne <i>ibid.</i> y arrive 319
<i>Wenzer</i> (Mr.) meurt à Vienne. 158
<i>Wachtendonck</i> (le Baron de) nommé pour aller commander en Corse. 197
<i>Warthon</i> (le Duc de) sa mort. 157

Fin de la Table des Matieres.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis , ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis , omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus , seriò firmiterque inhibetur , ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet* , (quem imprimendi soli Andreae Chevalier , Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii , Regnorum & Dominiorum uæ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines , simili alioue caractere aut formâ excudere , recudere , vel aliò excudendos seu recudendos mittere , aut alibi etiam impressos adducere , vendere & distrahere clam seu palam , citra supranominati Andreae Chevalier consensum , audeat vel præsumat , sub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium , & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo , & parti læsæ ex æquo decernendæ . Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.

